Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Ministère des Affaires culturelles

Rapport annuel 1985-1986

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère des Affaires culturelles

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec

Dépôt légal — 4e trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08796-1
ISSN 0714-4083

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du ministère des Affaires culturelles pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 1986.

Ce rapport consigne l'ensemble des activités du Ministère pour cette période et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

La ministre des Affaires culturelles,

Lise Bacon

Québec, juin 1986

Table des matières

Première partie 7

Présentation du Ministère 7

Loi constitutive 7

Lois administrées par le Ministère 7

Programme législatif 7

Sociétés d'État relevant du/de la ministre des Affaires culturelles 7

1. Société générale du cinéma 7
2. Institut québécois du cinéma 8
3. Régie du cinéma 8
4. Commission des biens culturels 8
5. Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications (SODICC) 8
6. Institut québécois de recherche sur la culture 9
7. Société de la Place des arts de Montréal 9
8. Société du Grand Théâtre de Québec 9
9. Musée du Québec 9
10. Musée d'art contemporain de Montréal 10
11. Musée de la civilisation 10

Deuxième partie 13

Présentation des programmes 13

Description des programmes 13

Politiques, gestion interne et soutien - Programme 01 13

Développement culturel régional Programme 02 13

Institutions nationales - Programme 03 13

Soutien et promotion des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles - Programme 04 13

Sommaire des crédits 13

Programme 01
Organismes de conseil et gestion interne 13

Politiques, gestion interne et soutien 13

Direction des communications 13

Direction de la vérification interne 14

Service des relations intergouvernementales 14

Direction générale de l'administration 15

Direction des ressources financières, matérielles et des systèmes de gestion 15

Direction des ressources humaines 16

Programme 02
Développement culturel régional 17

Direction de la coordination 17

Directions régionales 19

Direction régionale de l'Est-du-Québec 19

Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean 19

Direction régionale de Québec 20

Direction régionale de la Mauricie—Bois-Francs 21

Direction régionale de l'Estrie 21

Organigramme 22-23

Direction régionale de Montréal 24

Direction régionale de l'Outaouais 25

Direction régionale de l'Abitibi—Témiscamingue 26

Direction régionale de la Côte-Nord 26

Direction régionale du Nouveau-Québec et service aux autochtones 26

Programme 03
Institutions nationales 27

Archives nationales du Québec 27

Bibliothèque nationale du Québec 28

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec 29

Programme 04
Soutien et promotion des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles 29

Direction générale des arts et lettres, des musées et des industries culturelles 30

Direction des programmes 30

Direction de l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement 31

Direction de la commercialisation 31

Direction de la diffusion et de l'audio-visuel 32

Direction générale des politiques **32**

Service de la planification, des politiques et de la recherche **33**

Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste **33**

Centre de conservation du Québec **34**

Annexe 37

Jurys et comités d'évaluation du ministère des Affaires culturelles **37**

Le choix des jurés appartient au Ministère **37**

Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation **37**

Programmes nationaux 37

Aide à la promotion des maisons d'édition, marché québécois **37**

Aide financière à l'industrie du disque et du spectacle québécois **37**

Aide financière à la production de comédies musicales **37**

Soutien à la création de comédies musicales **37**

Campagne de sensibilisation à la lecture **37**

Intégration des arts à l'architecture **37**

Périodiques culturels **38**

Studios du Québec à Paris et à New York **38**

Studio Cormier - Montréal **38**

Accessibilité - Volet I **38**

Accessibilité - Muséologie **38**

Accessibilité - Volet II **38**

Musées et centres d'exposition **38**

Art et innovation **38**

Stages de perfectionnement en métiers d'art à l'étranger **38**

Médailles des Prix du Québec **39**

Prix du Québec **39**

Bourses du Québec **39**

Aide financière à la production de vidéoclips **40**

Exposer à Paris ou à New York **40**

Expositions dans les galeries d'art **40**

Aide financière aux Archives **40**

II Programmes régionaux 40

1. Est-du-Québec **40**
2. Saguenay—Lac-Saint-Jean **40**
3. Québec **41**
4. Mauricie—Bois-Francs **41**
5. Estrie **41**
6. Montréal **42**
7. Abitibi-Témiscamingue **44**
8. Côte-Nord **44**
9. Nouveau-Québec et service aux autochtones **44**

Première partie

Présentation du Ministère

Loi constitutive

La Loi sur le ministère des Affaires culturelles a été sanctionnée le 24 mars 1961. Elle donnait au ministre des Affaires culturelles le mandat de favoriser l'épanouissement des arts et des lettres au Québec et leur rayonnement à l'extérieur. D'une façon particulière, cette loi chargeait le Ministre de l'administration des bibliothèques, des musées provinciaux, des archives nationales, des conservatoires de musique et d'art dramatique, des concours artistiques, littéraires ou scientifiques. Au fil des années, d'autres lois ont permis d'élargir et de préciser ce mandat.

Lois administrées par le Ministère

- Loi sur le ministère des Affaires culturelles (L.R.Q., c. M-20);
- Loi sur les archives (L.R.Q., c. A-21.1);
- Loi sur l'assurance-édition (L.R.Q., c. A-27);
- Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (L.R.Q., c. B-2);
- Loi sur les bibliothèques publiques (L.R.Q., c. B-3);
- Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4);
- Loi sur le cinéma (L.R.Q., c. C-18.1, L.R.Q., c. C-18, S.R.Q., 1964, c. 55);
- Loi sur les concours artistiques, littéraires et scientifiques (L.R.Q., c. C-51);
- Loi sur le Conseil d'artisanat (L.R.Q., c. C-56);
- Loi sur le Conservatoire (L.R.Q., c. C-62);
- Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (L.R.Q., c. D-8.1);
- Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture (L.R.Q., c. I-13.2);
- Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (L.R.Q., c. M-42);
- Loi sur les musées nationaux (L.R.Q., c. M-44);
- Loi sur la Société de développement des industries de la culture et des communications (L.R.Q., c. S-10.01).
- Loi sur la Société de la Place des arts de Montréal (L.R.Q., c. S-12.1);
- Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec (L.R Q., c. S-14.01).

Programme législatif

Au cours de l'exercice 1985-1986, le/la ministre des Affaires culturelles a recommandé que soient présentés à l'Assemblée nationale des projets de loi visant à modifier:

- la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (projet de loi 38, chapitre 20);
- la Loi sur les biens culturels (projet de loi 43, chapitre 24);

Ces projets de modification de lois ont été sanctionnés au cours de l'exercice.

Le/la ministre des Affaires culturelles a également présenté les projets de loi ci-dessous visant à modifier:

- la Loi sur les biens culturels (projet de loi 15);
- la Loi sur la composition du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal (projet de loi 16);
- la Loi sur les archives (projet de loi 17);
- la Loi sur le cinéma (projet de loi 18).

Ces projets devraient être sanctionnés au cours de l'exercice 1986-1987.

Sociétés d'État relevant du/de la ministre des Affaires culturelles

1. Société générale du cinéma

Créée en vertu de la Loi sur le cinéma sanctionnée le 23 juin 1983, cette société est chargée de promouvoir la création cinématographique au Québec et la diffusion du cinéma québécois à l'étranger et d'encourager la participation des entreprises de télévision à la production et à la diffusion de films québécois. La Société a également pour mandat de reconnaître les oeuvres qu'elle indique comme films québécois suivant les normes établies par l'Institut québécois du cinéma.

Membres du Conseil d'administration

Mme Nicole M. Boisvert (présidente et directrice générale)*

M. Robert Daudelin

M. Jean-Guy Décarie

M. Pierre-A. Deschênes

Mme Honey A. Dresher

*Mme Denyse Robert a été nommée présidente et directrice générale par intérim le 29 janvier 1986.

2. Institut québécois du cinéma

Créé en vertu de la Loi sur le cinéma sanctionnée le 23 juin 1983, cet institut a pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma et d'en surveiller l'application. L'Institut a également pour mandat de déterminer les orientations de la Société générale du cinéma en respectant les fonctions confiées à celle-ci et de collaborer avec le Gouvernement, la Régie du cinéma et toute personne à l'établissement de normes techniques concernant l'industrie du cinéma. L'Institut est responsable, aux fins de l'octroi de l'aide financière et selon les besoins, de l'établissement de normes pour la reconnaissance des oeuvres comme films québécois. L'Institut établit ces normes par règlement, après consultation de la Société générale du cinéma.

Membres du Conseil d'administration

M. Claude Fournier (président)

Mme Christiane Bélanger-Hall

M. Bernard Boucher (démission le 27 octobre 1985)

Mme Monique Champagne

M. Jean Colbert

M. Pierre Curzi

M. Pierre Demers

M. Marc F. Gélinas

M. Pascal Gélinas

M. René Malo

Mme Francine Montpetit

M. Alain Simard

Un poste vacant

3. Régie du cinéma

Créée en vertu de la Loi sur le cinéma sanctionnée le 23 juin 1983, la Régie a le mandat de classer les films et les films-annonces selon la catégorie de spectateurs auxquels ils s'adressent, de publier régulièrement, selon les moyens qu'elle juge appropriés, des informations sur les films classés, de délivrer, renouveler, suspendre ou révoquer les permis d'exploitation et les permis de distributeur et de délivrer les permis de tournage. La Régie doit également surveiller et contrôler la vente, la location, le prêt ou l'échange de matériel vidéo, délivrer les certificats de dépôt, tenir un répertoire des films produits au Québec et, enfin, surveiller l'application du chapitre III de la Loi sur le cinéma.

La Régie donne son avis au/à la Ministre sur toute question que celui-ci/celle-ci lui soumet et elle peut lui faire des recommandations sur toute matière relevant de sa compétence.

Membres de la Régie

M. André Guérin (président)

Mme Claire Bonenfant

M. Pierre Lamy

4. Commission des biens culturels

Le mandat de cet organisme de consultation est inscrit dans la Loi sur les biens culturels. La Commission doit donner son avis au/à la ministre des Affaires culturelles sur toute question que celui-ci/celle-ci lui soumet. Elle peut faire des recommandations au/à la Ministre sur toute question relative à la conservation du patrimoine québécois. La Commission peut aussi recevoir et entendre les requêtes de personnes ou groupes concernant tous les points visés par la Loi sur les biens culturels.

Membres du Conseil d'administration

M. Paul-Louis Martin (président)

Mme Monique Larouche-McClemens

M. Jean Lavoie

Mme Janine Gaudet-Brault

M. Jacques Lemieux

M. Georges E. Sioui

Mme Julia Gersovitz

Mme Anne Maclaren

M. Marcel Moussette

Mme Jeannot Poulin

Mme Lise Gauvin (démission le 31 juillet 1985)

Un poste vacant

5. Société québécoise de développement des industries de la culture et des communications (SODICC)

Créée en vertu de la Loi sur la Société québécoise de développement de la culture et des communications, qui a été modifiée en 1982, la SODICC est une institution financière de développement spécialisée dans les domaines des industries de la culture, des com-

munications et du patrimoine. Elle dispose, comme leviers pour son mandat de développement, d'instruments financiers tels le prêt et le capital-actions.

Membres du Conseil d'administration

M. Pierre-A. Deschênes (président-directeur général)

Mme Marie Gagnon

Mme Nicole Boisvert (démission le 15 septembre 1985)

M. Guy Bouthillier

Mme Micheline L'Espérance-Labelle

M. Jean Chouinard

M. Jean-Paul L'Allier

M. Jean-Gilles Nolet

M. Robert Vinet

6. Institut québécois de recherche sur la culture

Corporation au sens du Code civil, l'organisme a été constitué en vertu de la Loi sur l'Institut québécois de recherche sur la culture. Son mandat est d'effectuer, d'encourager et de soutenir des recherches et des études en vue de contribuer au développement culturel du Québec.

Membres du Conseil d'administration

M. Fernand Dumont (président)

M. Gérard Bouchard

Mme Renée Brien-Dandurand

Mme Madeleine Ferron

M. Fernand Harvey

Mme Lisette Morin

M. Guy Laperrière

M. Patrick O'Hara

7. Société de la Place des arts de Montréal

Cette société a pour fonctions d'administrer la Place des arts de Montréal et de présenter, monter et produire des spectacles.

La Place des arts de Montréal a poursuivi la réalisation de son plan triennal 1984-1987 autorisé en vertu du décret n° 1045-85 et qui représente des investissements de 14 707 000 $. De plus, la Société a réalisé une première phase (fondations) dans la construction de l'immeuble du Musée d'art contemporain qui lui appartient à titre de propriétaire du terrain.

Membres du Conseil d'administration

M. Guy Joron (président)

M. André Charron

Mme Suzanne Mia Dupont

M. Roger Galipeau

M. Jacques Girard

M. Alain B. Gold

Mme Gratia O'Leary

M. Robert Vinet

Un poste vacant

8. Société du Grand Théâtre de Québec

Cette société a pour fonctions d'administrer le Grand Théâtre de Québec et de présenter, monter et produire des spectacles.

Membres du Conseil d'administration

M. Louis Fortin (président)

Mme Pauline Geoffrion

Mme Lise Julien

M. Gérard Larose

M. Gilles Morel

M. Alain Turgeon

M. Stanley Welch

Mme Diane Lapierre

Un poste vacant

9. Musée du Québec

Ce musée est devenu musée national en vertu de la Loi sur les musées nationaux sanctionnée le 22 décembre 1983, et de la loi modifiant cette dernière. Il a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, ancien et actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Membres du Conseil d'administration

M. Jean-Marie Roy (président)

M. André Barnard

M. Loïc Bernard

M. Pierre Després

Mme Françoise Labbé

M. Jacques Ouellet

Mme Diane Provencher

Mme Louise Roberge

Mme Claudette Hould (démission le 9 septembre 1985)

10. Musée d'art contemporain de Montréal

Devenu musée national en vertu de la Loi sur les musées sanctionnée le 22 décembre 1983 et de la loi modifiant cette dernière, le Musée d'art contemporain de Montréal a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Membres du Conseil d'administration

M. Raymond Cyr (président)

M. André Boulerice

Mme Rachel Gaudreau

M. Giovanni Giarrusso

Mme Claudette Marullo-Barbaud

M. Guy Morin

Mme Monique Parent-Dufour

M. Roger Sigouin

Mme Claudette Rousseau (démission le 29 juillet 1985)

Un poste vacant

11. Musée de la Civilisation

Ce musée, institué musée national en vertu de la Loi sur les musées nationaux et de la loi qui modifie cette dernière, aura pour mission de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies; d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation; d'assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Membres du Conseil d'administration

M. Richard Le Hir (président)

M. Owen Carter

Mme Carmen Casavant (démission le 24 février 1986)

M. Paul Naud

M. Denis Racine

Mme Irène Ranti-Paquette

Mme Louise Tétreault

M. Gilles Boulet

Mme Élizabeth Jelen

Le lecteur voudra bien consulter le rapport annuel de chacune de ces sociétés d'État afin d'en savoir davantage sur leurs activités et sur leurs réalisations.

Effectifs et organigramme

Les tableaux qui suivent rendent compte de la répartition des effectifs du Ministère au 31 mars 1986. On trouvera, aux pages centrales du présent rapport, l'organigramme du Ministère.

I Répartition des effectifs autorisés au 31 mars 1986 par catégorie d'emploi et par unité administrative

Unité administrative / Catégorie d'emploi	Bureau du sous-ministre et Service juridique	Dir. des communications	Dir. gén. de l'administration	Service de la vérification interne	Dir. gén. des politiques	Archives nationales	Opérations régionales	Dir. gén. du Conservatoire	Service des relations intergouvernementales	Dir. gén. des arts et lettres, des musées et des ind. cult.	Bibliothèque nationale	Commission des biens culturels	Régie du cinéma	Total
Sous-ministre et sous-ministre adjoints	4													4
Personnel hors cadre												2	4	6
Cadres supérieurs	5	1	3	1	4	4	17	15	3	5	5		2	65
Personnel professionnel	1	8	23	2	20	46	111	6	2	19	37	1	8	284
Personnel enseignant								128						128
Agents de maîtrise et contremaîtres						1	2	1			1		1	6
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	10	15	32	1	8	61	60	53	2	13	74	3	19	351
Ouvriers			4		9	16	1	5			4		4	43
Total	**20**	**24**	**62**	**4**	**41**	**128**	**191**	**208**	**7**	**37**	**121**	**6**	**38**	**887**

II Répartition des employés en poste au 31 mars 1986 par catégorie d'emploi et par sexe

Catégorie d'emploi	Hommes	Femmes	Total
Sous-ministre et sous-ministres adjoints	2	2	4
Personnel hors cadre	4	2	6
Cadres supérieurs	54	9	63
Personnel professionel	183	85	268
Enseignants	80	48	128
Agents de maîtrise et contremaîtres	4	2	6
Personnel de bureau, techniciens et assimilés	83	251	334
Ouvriers	39	2	41
Total	**449**	**401**	**850**

La différence entre le total du tableau I et le total du tableau II s'explique par les postes vacants qui sont au nombre de 37.

III Répartition des effectifs autorisés au 31 mars 1986 par région administrative

Région administrative	Effectif
01 Est-du-Québec	22
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	23
03 Québec	445
04 Mauricie—Bois-Francs	29
05 Estrie	11
06 Montréal	309
07 Outaouais	27
08 Abitibi-Témiscamingue	12
09 Côte-Nord	8
10 Nouveau-Québec	1
Total	**887**

Programme 01

— Organismes de conseil et gestion interne

Éléments de programme	Budget $
01 Commission des biens culturels	342 100
02 Institut québécois de recherche sur la culture	2 196 200[1]
03 Régie du cinéma	1 651 000
04 Gestion interne et soutien	19 332 500
Total du programme	**23 521 800**
% du budget du Ministère	**12 %**

Programme 02

— Développement culturel

Éléments de programme	Budget $
01 Soutien à l'implantation et à l'amélioration des équipements culturels	10 160 700
02 Soutien au fonctionnement des équipements culturels	21 162 300
03 Patrimoine historique, archéologique et naturel	16 604 100
04 Soutien aux arts d'interprétation et de l'environnement visuel	5 894 900
05 Soutien et aide technique au réseau	15 905 900
Total du programme	**69 727 900**
% du budget du Ministère	**36 %**

Programme 03

— Institutions nationales

Éléments de programme	Budget $
01 Archives nationales du Québec	4 953 200
02 Bibliothèque nationale du Québec	5 081 700
03 Conservatoire de musique et d'art dramatique	12 017 000
Total du programme	**22 051 900**
% du budget du Ministère	**11 %**

Programme 04

— Soutien et développement des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles

Éléments de programme	Budget $
01 Soutien et promotion des arts, des lettres et des musées	28 539 600
02 Aide financière aux sociétés d'État	27 972 100[2]
03 Soutien et promotion des industries culturelles	16 666 900
Total du programme	**73 178 600**
% du budget du Ministère	**38 %**
Budget total du Ministère	**188 480 200**
	100 %

1 Crédits permanents

2 Crédits permanents: 13 749 600 $, Place des arts

Répartition des crédits 1984-1985 par programme (188 480 200 $)

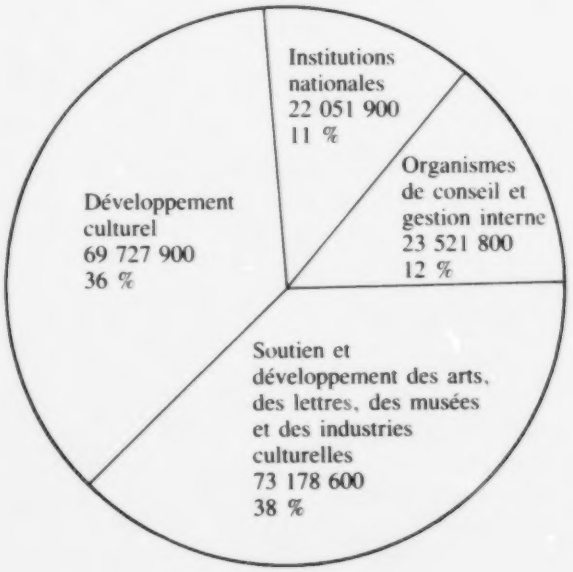

Deuxième partie

Présentation des programmes

Les crédits 1985-1986 du ministère des Affaires culturelles, approuvés par l'Assemblée nationale, sont préparés suivant une structure budgétaire en quatre programmes.

Description des programmes

Politiques, gestion interne et soutien (Programme 01)

Ce programme a pour objet la planification, la direction et la coordination de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières du Ministère ainsi que la production d'expertises dans le domaine culturel par divers organismes spécialisés.

Développement culturel régional (Programme 02)

Ce programme vise à rendre accessibles, sur tout le territoire, les ressources disponibles nécessaires à la prise en charge de leur développement culturel par les individus, les groupes et les organismes.

Institutions nationales (Programme 03)

Ce programme vise à faciliter l'enseignement des arts d'interprétation, à favoriser l'essor de la littérature ainsi qu'à promouvoir la conservation et l'utilisation des archives.

Soutien et promotion des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles (Programme 04)

Ce programme vise à développer les musées et centres d'exposition, à favoriser l'accès du public aux arts d'interprétation et aux arts visuels par la formation d'artistes et l'aide à la production ainsi qu'à contribuer au développement du cinéma québécois.

Sommaire des crédits

La représentation des crédits pour l'année financière 1985-1986 est faite selon le budget modifié du ministère des Affaires culturelles. Le budget modifié inclut les crédits adoptés par l'Assemblée nationale et les transferts de fonds d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec au ministère des Affaires culturelles. (Voir le tableau de la page précédente).

Programme 01
Organismes de conseil et gestion interne

La Commission des biens culturels, l'Institut québécois de recherche sur la culture et la Régie du cinéma font partie de ce programme. Le lecteur voudra bien se reporter à la première partie du rapport annuel (Sociétés d'État relevant du/de la ministre des Affaires culturelles) pour en savoir davantage sur ces organismes.

Politiques, Gestion interne et soutien

Le programme regroupe des unités administratives dont les responsabilités respectives sont l'affectation et la coordination des ressources financières, humaines et matérielles essentielles à la poursuite de la mission du Ministère; la production de moyens de communication assurant le développement, le maintien et l'amélioration de la qualité des relations du Ministère avec ses employés, avec les personnes ou avec les groupes préoccupés de développement culturel; la coordination et l'harmonisation des relations intergouvernementales du Ministère et la définition de ses orientations en matière de relations culturelles à l'extérieur du Québec.

Direction des communications

Mandats et objectifs

La Direction des communications a pour mandat de faire connaître les lois, les règlements, les politiques et les programmes du Ministère. Elle doit en outre faciliter l'accès aux services offerts et favoriser la rétroaction.

La Direction des communications conseille les autorités et les gestionnaires du Ministère en matière de communications. Elle conçoit, planifie, réalise et administre des programmes dans les domaines de l'information, des relations publiques, de la publicité et de l'édition en tenant compte des besoins et des priorités du Ministère.

Les objectifs suivants ont inspiré l'ensemble des activités de la Direction des communications au cours de l'exercice 1985-1986: faire la promotion de la culture québécoise; offrir à la clientèle des services d'accueil et de renseignement mieux structurés; soutenir adéquatement les opérations d'envergure du

Ministère; assurer l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels; améliorer la circulation de l'information à l'intérieur même du Ministère et auprès des délégations du Québec.

Réalisations

Dans le cadre de son mandat de promotion de la culture, la Direction des communications a participé avec d'autres ministères à la réalisation d'une campagne de publicité sur l'achat de produits québécois: elle a orchestré, avec la Direction des programmes, une campagne de promotion des revues culturelles québécoises afin d'augmenter le nombre de leurs abonnés; elle a produit un guide des activités culturelles estivales partout au Québec; elle a assuré la visibilité du Ministère par l'utilisation des médias écrits et électroniques. Comme chaque année, la Direction des communications a organisé la prestigieuse cérémonie de remise des Prix du Québec et de nombreux autres événements de relations publiques (lancements, vernissages, etc.).

Plus de 150 publications ont été produites, incluant les titres des collections du Ministère (Civilisation du Québec, Retrouvailles, Cahiers du patrimoine, Dossiers) de même qu'un journal mensuel à l'intention du personnel du Ministère. La production d'une nouvelle série d'affiches sur la culture a également été mise en marche.

Direction de la vérification interne

Mandats et objectifs

La Direction de la vérification interne a pour mandat d'examiner et d'évaluer selon un plan pré-établi les activités du Ministère; son mandat porte sur la protection des biens, la conformité aux lois et règlements, l'intégrité de l'information, l'efficience et l'économie dans la gestion des ressources et sur le degré d'atteinte des objectifs ministériels.

Elle a principalement pour but d'émettre des opinions et recommandations sur l'à-propos et l'efficacité des systèmes de gestion en place, de même que sur la qualité de la performance de l'organisation.

Réalisations

Pour atteindre ses objectifs, la vérification interne a réalisé sa planification de travail dans le secteur de la gestion des programmes de subventions gérés en région. De plus, des mandats ponctuels ont été effectués principalement dans le programme d'aide financière aux équipements culturels où des vérifications ont été exécutées chez les bénéficiaires afin d'établir les coûts réels des équipements subventionnés.

Service des relations intergouvernementales

Mandats et objectifs

Le Service des relations intergouvernementales assume et coordonne:

- la conduite des relations intergouvernementales du Ministère;
- l'élaboration des orientations du Ministère en matière de relations culturelles à l'extérieur du Québec;
- l'élaboration et la mise en oeuvre du processus de concertation sur les programmes, les priorités et l'allocation des ressources budgétaires en vue des décisions à prendre par les autorités compétentes.

Il exerce des fonctions de cogestion des ententes de coopération bilatérale en matière culturelle et de liaison entre les différents interlocuteurs concernés.

Il offre expertise, soutien et conseil dans le domaine des relations culturelles avec l'étranger et assure le suivi et l'évaluation des activités, en étroite collaboration avec les gestionnaires concernés.

Durant l'année 1985-1986, une réflexion sur les orientations du Ministère en matière de relations culturelles avec l'extérieur a permis de préciser les objectifs à poursuivre en ce qui concerne la présence de l'expertise québécoise, la diffusion artistique et la promotion des produits culturels québécois, tant sur la scène canadienne qu'internationale.

Réalisations

Sur le plan international, l'activité majeure a sans doute été la préparation et la participation du Ministère au Sommet francophone tenu à Paris en février 1986 et portant notamment sur le développement futur des industries culturelles et des communications dans le contexte d'une véritable francophonie internationale.

Le Service a également accueilli de nombreux visiteurs étrangers dont il a préparé les programmes de séjour au Québec. Enfin, il a largement contribué, en collaboration avec le ministère des Relations internationales, à assurer une présence significative d'artistes ou d'organismes québécois à des manifestations culturelles internationales prestigieuses telles que festivals, foires, salons, biennales, congrès et autres, notamment dans le cadre des accords de coopération avec la France et la Belgique.

De plus, des relations ont été entretenues avec des organismes internationaux du secteur culturel tels que l'Agence de coopération culturelle et technique et l'UNESCO. Dans ce dernier cas, le Service a été asso-

cié étroitement à la préparation et à la défense du dossier qui a conduit à l'inscription du Vieux-Québec sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Sur la scène interprovinciale, le Service, en étroite collaboration avec le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, a veillé à la réalisation d'échanges culturels dans le cadre des accords de coopération avec l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Outre des expositions dans le cadre de salons d'artisanat et du livre, de nombreuses manifestations artistiques ont eu lieu à l'occasion de différents festivals de théâtre, de danse et de musique. Il convient aussi de signaler la conclusion d'une entente avec l'Alberta permettant d'attribuer annuellement un prix de cinéma et un prix de télévision.

Au chapitre des relations fédérales-provinciales, plusieurs réunions des sous-ministres des divers gouvernements ont été requises afin de préparer la conférence annuelle des ministres de la culture du pays à Halifax, en septembre 1985, de même que la conférence spéciale des 3 et 4 mars 1986 à Montréal, qui portait expressément sur le livre et le cinéma. Mentionnons aussi la mise en oeuvre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels, tout particulièrement en ce qui concerne l'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal et le projet de Cité du cinéma.

Direction générale de l'administration

Mandat et objectifs

La Direction générale de l'administration a pour tâches:

- de planifier les activités administratives du Ministère qui portent sur la programmation budgétaire, la défense des crédits, le contrôle budgétaire, la gestion des politiques et des règlements élaborés par le Conseil du trésor. Cette planification porte de plus sur les services auxiliaires tels que l'approvisionnement, les aménagements physiques, la répartition des effectifs, les projets de recyclage ou de perfectionnement du personnel;
- d'organiser la distribution des tâches et des responsabilités qui ont trait aux ressources financières, matérielles et humaines de manière à garantir l'efficience des personnes et des moyens mis à la disposition de l'administration générale du Ministère;
- de coordonner le travail de tout le personnel en supervisant constamment la productivité et le rendement des équipes de travail et des personnes.

La Direction générale de l'administration, tout en étant au service des unités administratives du Ministère, se préoccupe de l'efficience et de l'efficacité des effectifs, cadres, professionnel-les et personnel de soutien en étroite collaboration avec les sous-ministres adjoint-es responsables du secteur.

Elle s'applique à transmettre au sous-ministre et aux gestionnaires du Ministère toute l'information pertinente à une bonne gestion. Cet effort d'information structurée contribue à maintenir une cohérence dans la poursuite des orientations du Ministère.

Enfin, la Direction générale de l'administration a le mandat de concevoir des projets, de mettre au point des programmes, des systèmes et des méthodes de gestion des ressources de façon à appuyer les plans d'action et les programmes du Ministère. Elle contribue à l'élaboration des plans d'action, des règlements et des directives qui émanent des organismes de gestion centrale auprès desquels elle représente le Ministère. Elle assure la coordination de la diffusion des documents de gestion et en contrôle l'application.

Réalisations

Les principales réalisations de la Direction générale en 1985-1986 ont été les suivantes:

La poursuite soutenue de la mise en oeuvre d'un plan de gestion financière, instrument indispensable à la bonne gestion budgétaire; la publication mensuelle d'un rapport de gestion du budget; la coordination de l'élaboration d'un premier schéma directeur des systèmes, de l'informatique et de la bureautique; la production périodique de l'état des aménagements physiques, la rationalisation de la gestion de l'effectif de la Direction générale de l'administration et du Ministère en général; l'atteinte de l'objectif de résorption des postes d'encadrement. Une attention particulière a été accordée, de plus, à la mobilité des cadres et à la réorientation de carrière, dans un souci constant d'aider les personnes tout en améliorant l'efficacité et la productivité de l'organisation.

Enfin, la Direction générale de l'administration s'est appliquée à informer hebdomadairement les autorités du Ministère sur les dossiers majeurs dont elle a la gestion.

Direction des ressources financières, matérielles et des systèmes de gestion

Mandats et objectifs

La Direction a pour mandat de fournir aux gestionnaires du Ministère les services de soutien, de conseil et de développement nécessaires à la gestion des ressources financières, matérielles et des systèmes de gestion. Elle intervient, pour ce faire, dans cinq secteurs d'activités.

Le secteur de la *Programmation budgétaire* est responsable de la coordination du cycle budgétaire,

ce qui implique la réalisation de la revue de programmes, l'élaboration de crédits détaillés, la préparation de la défense des crédits et la rédaction du C.T. de normalisation et de la programmation budgétaire (le secteur intervient également dans le suivi du cheminement des C.T. et décrets).

Le secteur du *Contrôle budgétaire et des services auxiliaires* est responsable de toutes les opérations budgétaires ministérielles qui doivent être effectuées en cours d'exercice financier, telles que la préparation des prévisions de revenus et recettes, les rapports financiers à présenter au Conseil du trésor ou au Conseil exécutif, la gestion des revenus et des fonds locaux, le suivi de l'évolution budgétaire et les divers virements de crédits. Il est également responsable des services de courrier et de messagerie et de la gestion des magasins de fournitures de bureau et d'équipement. Finalement, ce secteur agit comme interlocuteur du Ministère auprès du fichier des fournisseurs administré par le Service des achats du Gouvernement ainsi qu'auprès du ministère des Communications à l'égard de la téléphonie.

Le secteur de la *Gestion immobilière* assume quant à lui un rôle d'expert et de conseil auprès des unités administratives du Ministère dans la définition de leurs besoins en matière d'espaces et d'aménagement de locaux. Il agit de plus comme interlocuteur auprès de la Société immobilière du Québec en assurant le suivi des demandes de services effectuées.

Le secteur de l'*Approvisionnement* est chargé de l'acquisition des biens nécessaires aux diverses unités administratives du Ministère et, à ce titre, il le représente auprès du Service des achats du Gouvernement. Il lui appartient également de gérer l'ameublement normalisé du Ministère.

Le secteur de l'*Informatique et de la bureautique* assiste les unités administratives dans la définition de leurs besoins en matière de bureautique. Il a également la responsabilité du développement et de l'entretien des systèmes informatisés communs à l'ensemble du Ministère.

Enfin, la Direction intervient à titre de responsable ministériel de la gestion des documents.

Réalisations

Les principales réalisations de la Direction en 1985-1986 ont été les suivantes:

- élaboration d'un premier véritable schéma directeur des systèmes, de l'informatique et de la bureautique;
- poursuite de l'élaboration d'un répertoire des politiques administratives ministérielles;
- révision des mécanismes de contrôle budgétaire, principalement en ce qui a trait aux fonds locaux et à la gestion des revenus;
- décentralisation partielle du processus d'approvisionnement;
- prise en charge d'une partie importante de la gestion du parc immobilier ministériel;
- définition de plusieurs «programmes de besoins» en matière d'expansion et de réaménagement des espaces, parmi lesquels on remarque l'agrandissement et le regroupement des espaces de la Bibliothèque nationale du Québec au 1700, Saint-Denis, Montréal, la relocalisation à l'édifice SAGAMI du Centre d'archives de Chicoutimi et, finalement, l'expansion du Centre d'archives de Sherbrooke.

Direction des ressources humaines

Mandats et objectifs

Les mandats de la Direction des ressources humaines sont de fournir aux gestionnaires du Ministère le soutien et les conseils requis dans l'évaluation des emplois, la sélection et l'évaluation du personnel, le développement des ressources humaines et l'administration des conventions collectives; de conseiller les autorités du Ministère dans l'élaboration des politiques et des pratiques de gestion en ce qui concerne les emplois supérieurs, l'organisation administrative et l'analyse des effectifs; enfin, de fournir aux employés du Ministère des services de soutien et de conseil dans la planification de leur carrière, en matière de mobilité, de rémunération et d'avantages sociaux.

Réalisations

Au cours de 1985-1986, des efforts importants ont été faits pour adapter les politiques gouvernementales aux orientations et aux objectifs spécifiques du Ministère. L'utilisation optimale des effectifs a aussi été une source majeure de préoccupation. La révision de la structure du Ministère a nécessité de nombreuses interventions sur le plan des modes de fonctionnement et de la mobilité du personnel. La préparation des négociations a mobilisé plusieurs conseillers et gestionnaires du Ministère, en raison des compétences particulières dont il dispose. Enfin, la mise en place d'un système d'information en gestion des ressources humaines se poursuivra au cours des prochains mois.

Programme 02
Développement culturel régional

Ce programme vise à rendre accessibles sur l'ensemble du territoire québécois les ressources disponibles nécessaires à la prise en charge par les personnes, les groupes et les institutions de leur développement culturel.

Au cours de l'exercice 1985-1986, le secteur des opérations régionales a été réaménagé. Le Service des programmes régionaux, le Service du patrimoine et le Secrétariat administratif ont été intégrés en une seule unité administrative: la Direction de la coordination. D'autre part, la Direction générale du réseau, qui encadrait les directions régionales, a été supprimée. Ces dernières relèvent désormais directement du sous-ministre adjoint aux opérations régionales.

Direction de la coordination

Mandat

Mise sur pied à la charnière de 1985 et de 1986, la Direction de la coordination des opérations régionales a reçu le mandat de coordonner les activités nécessaires au développement des secteurs des arts, des lettres, des équipements et du patrimoine, ainsi qu'à l'application par les directions régionales des programmes régionalisés qui y sont rattachés; d'accorder un soutien technique et professionnel aux activités et opérations régionales dans ces domaines; de fournir l'aide requise pour le bon fonctionnement du secteur des opérations régionales et d'assurer au sous-ministre adjoint et aux directions régionales coordination, soutien et avis en matière de ressources financières et d'information de gestion.

La Direction exerce son mandat de coordination dans trois domaines principaux: aide-conseil, programmes régionaux, ainsi que ressources financières et système d'information et de gestion.

Réalisations

Aide-conseil

La Direction a surtout consacré ses efforts et ses ressources à la bonne marche et au suivi d'un certain nombre de processus administratifs découlant de l'application de la Loi sur les biens culturels et du rôle que joue le Ministère dans le cadre de certaines autres lois et politiques gouvernementales. Elle a par exemple examiné, de concert avec les directions régionales, une centaine de dossiers relatifs à des demandes de statut pour des biens culturels; elle s'est penchée, de la même façon, sur quelque 75 demandes de permis de recherche archéologique, auxquelles elle a répondu favorablement dans la plupart des cas. D'un point de vue interministériel, elle a veillé, auprès des directions régionales et de certaines autres unités, à ce que des avis soient préparés et transmis aux ministères des Affaires municipales et de l'Environnement, relativement à une cinquantaine de propositions d'aménagement de MRC (municipalités régionales de comté) et à une soixantaine de cas d'évaluation d'impact environnemental.

La Direction a par ailleurs été présente dans quelques centaines de dossiers à caractère régional relevant de la gestion des arts et des équipements, de l'archéologie, de l'ethnologie, de l'architecture et de l'histoire de l'art. Elle a assumé, de plus, la gestion du Centre de documentation, de la réserve des collections archéologiques et du laboratoire d'archéologie, de même que la production et la diffusion d'un certain nombre d'instruments de référence et d'information (fichiers, guides, répertoire, etc.).

Équipements culturels

L'année 1985-1986 a permis l'application, pour une troisième année, du programme d'aide en matière d'équipements culturels. La dernière version de ce programme prévoit un financement selon deux modalités. D'une part le Ministère a consacré à ce programme une somme de 6 502 223 $ prélevée sur ses crédits budgétaires à laquelle il faut ajouter la part de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), qui s'est élevée à 990 000 $. D'autre part le Ministère a été inscrit, pour une deuxième année, au programme pluriannuel d'immobilisations financé par le service de la dette. L'enveloppe dont disposait le Ministère à ce titre, cette année, était de 15 167 216 $. Rappelons que seuls les projets majeurs sont financés par ce type d'intervention.

Les municipalités ont été, comme il était prévu, les maîtres d'oeuvre de 22 projets majeurs représentant 38 900 000 $ et réalisés dans la plupart des régions du Québec.

On trouvera ci-dessous un tableau illustrant le financement des projets:

IV Financement des équipements culturels

	Nombre de projets	Part du MAC	Part de l'OPDQ	Total en dollars
Crédits budgétaires				
Projets mineurs	98	750 000	—	750 000
Projets majeurs	42	3 704 876	290 000	3 994 876
Parachèvement de projets majeurs	17	2 047 347	700 000	2 747 347
Total	**157**	**6 502 223**	**990 000**	**7 492 223**
Service de la dette				
Projets majeurs	22	15 167 216	250 000	15 417 216
Grand total	**179**	**21 669 439**	**1 240 000**	**22 909 439**

Bibliothèques publiques et bibliothèques centrales de prêt

La Direction de la coordination des opérations régionales coordonne la gestion des programmes d'aide aux bibliothèques publiques, laquelle est assurée par les directions régionales. Le Ministère a continué de soutenir le fonctionnement des bibliothèques existantes dans 140 municipalités. Au terme de l'année 1985-1986, 79 % des municipalités de 5 000 habitants et plus offraient à leur population un service public de prêt de livres. Les crédits affectés par le ministère des Affaires culturelles au développement du réseau des bibliothèques publiques autonomes ont été de 13 324 600 $, les municipalités y contribuant pour 55 486 756 $.

Le programme d'aide aux 11 bibliothèques centrales de prêt, auxquelles le Ministère a accordé une somme de 5 821 600 $, a permis à ces établissements de desservir 46 nouvelles municipalités de moins de 5 000 habitants chacune. Au terme de l'exercice budgétaire, le bilan du programme, quant aux objectifs qu'il poursuit, est le suivant: 60 % des municipalités rurales sont maintenant desservies, ce qui correspond à 61 % de la population rurale, soit à 1 029 334 habitants dans 795 municipalités. De plus, par un effet incitatif du programme, la contribution municipale par habitant est passée, depuis cinq ans, de 0,50 $ à 1,32 $.

De 3,12 qu'il était en 1980, le nombre de prêts par habitant au Québec est passé à 4,2 en 1985, tandis que le pourcentage de la population desservie passait de 79,5 % à 85 % pendant la même période.

Enfin, le Ministère a affecté une somme de 347 600 $ à son programme d'aide aux bibliothèques publiques pour malvoyants et aux associations professionnelles, dont 300 000 $ à la Magnétothèque générale pour les aveugles.

Arts d'interprétation et arts de l'environnement

La Direction de la coordination a contribué à concrétiser, en collaboration avec les directions régionales, les 33 mesures de développement définies par le milieu des métiers d'art lors de la Journée nationale d'orientation sur les métiers d'art, tenue le 19 novembre 1984. Elle a notamment procédé, avec les représentants des corporations existantes, à l'évaluation de la représentation des artisans en vue de l'adapter à la nouvelle réalité du monde des métiers d'art.

La Direction a coordonné la révision de tous les programmes placés sous sa responsabilité et dont la gestion est assurée par les directions régionales. Cette révision avait pour but de tenir compte des objectifs de la politique de régionalisation et des réalités qui en découlent.

Comme suite à la réalisation, en 1984, d'une première phase d'évaluation en profondeur du programme d'aide aux organismes de diffusion en arts d'interprétation, évaluation qui doit se terminer en 1986, des crédits plus importants ont été mis à la disposition des directions régionales, de telle sorte que l'aide à ce secteur a augmenté de 30 % en 1985-1986.

Toujours dans le domaine des arts d'interprétation, les programmes ont été progressivement regroupés par fonctions (formation, production, diffusion) afin de permettre de mieux suivre l'évolution du secteur et de rationaliser l'aide du Ministère.

Autres réalisations

La Direction a accordé son appui aux directions régionales dans plusieurs dossiers particuliers du développement culturel, notamment dans celui des conseils régionaux de la culture et dans celui du «choix des régions».

Elle a coordonné divers programmes relatifs à l'emploi, dont celui des stages en milieu de travail et celui des travaux communautaires. Dans ce dernier cas, grâce à une subvention de 2 166 000 $ du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 408 projets ont été acceptés par les directions régionales dans le domaine culturel, équivalant à 1 200 années-personnes.

Directions régionales

Mandat et objectifs

Les directions régionales ont un mandat de gestion de programmes, de service aux intervenants culturels et au public en général, et de développement. Elles assurent de plus la diffusion, l'application et le suivi des politiques et des programmes ministériels et gouvernementaux dans leur région respective. C'est ainsi que les directions régionales ont à:

- planifier, diriger et coordonner l'ensemble des interventions ou programmes du Ministère en matière de patrimoine: inventaires, études et expertises, études d'impact, permis de recherche archéologique, permis rattachés aux différents statuts juridiques, aide technique et financière aux particuliers, aux municipalités et MRC, aux organismes sans but lucratif dans les domaines de l'archéologie, de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement, de l'animation, de l'interprétation, de la diffusion et enfin mise en valeur des propriétés du Ministère;
- planifier, diriger et coordonner l'ensemble des interventions ou programmes du Ministère dans chacune des régions en matière d'art: soutien aux arts de l'environnement visuel, aux métiers d'art, aux arts d'interprétation (musique, danse, théâtre), à la diffusion et à la création; en matière de lettres: promotion du livre et de la lecture, bibliothèques publiques, bibliothèques centrales de prêt et en matière d'équipements culturels;
- analyser les propositions et les schémas d'aménagement des MRC de chacune des régions et préparer, à l'intention des MRC, les avis du Ministère nécessaires en vertu des articles 16 et 27 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- gérer leurs propres ressources humaines, matérielles et financières;
- administrer le programme *Travaux communautaires*.

Réalisations

Direction régionale de l'Est-du-Québec

L'année 1985-1986 a été marquée par une action plus structurée dans les secteurs du livre et des métiers d'art, grâce notamment à une participation directe de la Direction régionale à la relance du Salon du livre de Rimouski, en collaboration avec la Direction générale des industries culturelles. Dans le cas des métiers d'art, signalons que la Direction régionale, en collaboration avec le Conseil de la culture, a mis en place les mécanismes adéquats et a établi la concertation nécessaire pour assurer les suites souhaitées par les artisanes et les artisans lors de la Journée nationale des métiers d'art de novembre 1984.

Au chapitre des relations avec les municipalités, c'est en particulier par le biais des équipements culturels et par une collaboration en matière de patrimoine que des objectifs ont été atteints. Deux projets majeurs d'équipements culturels ont été réalisés et cinq projets d'équipements mineurs. De plus, 32 municipalités de la région ont bénéficié du programme d'aide *Biblio en construction*. Des ententes avec cinq municipalités, une MRC et un conseil de bande ont permis d'atteindre les objectifs qui avaient été fixés relativement à la conservation, à l'animation et à la diffusion du patrimoine.

Dans les domaines des arts d'interprétation et des arts visuels, l'accent a été mis plus particulièrement sur l'aide technique offerte aux organismes et aux particuliers. Les responsables des dossiers ont suivi de très près le cheminement des intervenants de ces secteurs, soit par des rencontres, soit par leur participation à des manifestations.

L'enveloppe budgétaire du programme *Soutien à la création* a été augmentée significativement, ce qui a permis de mieux répondre aux demandes des artistes.

La Direction régionale a également revu ses mécanismes de concertation avec le Conseil de la culture.

Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Au chapitre des arts d'interprétation et de l'environnement visuel, l'exercice financier 1985-1986 aura permis à la Direction régionale du Saguenay—Lac-Saint-Jean de consolider, par un soutien technique et financier approprié, les disciplines théâtre et danse, notamment quant au perfectionnement des intervenants et à l'instauration de meilleures structures de gestion des organismes. Dans les domaines des arts visuels et des métiers d'art, les actions de la Direction régionale ont contribué à la stabilisation financière des organismes de production et de diffusion et à l'accroissement de leur rayonnement. A cet égard, l'utilisation des crédits affectés à l'amélioration de l'intervention régionale aura été un facteur déterminant dans l'atteinte des résultats.

Le programme d'aide aux équipements a permis, au cours du dernier exercice, de terminer les travaux reliés à la construction du musée Louis-Hémon de

Péribonka (800 000 $) et à l'aménagement du bâtiment 1921 de la Pulperie de Chicoutimi (110 000 $). Le programme a, de plus, favorisé le démarrage des travaux de construction du Foyer culturel de Ville de La Baie (1 115 600 $ en service de dette) et de la deuxième étape des travaux de développement (250 000 $) du site de la Pulperie de Chicoutimi.

En matière d'aménagement du territoire et du patrimoine, des actions significatives de planification et d'inventaire ont été menées par la Direction auprès des quatre municipalités de comté de la région, dans le cadre de la Loi 125 et auprès de certaines municipalités d'envergure dont Jonquière et La Baie, relativement à la revitalisation de leur centre-ville. Enfin, certaines actions de la Direction se sont inscrites dans un contexte de concertation plus global visant le développement territorial de la zone périphérique du parc du Saguenay, et l'articulation, pour la région, d'un plan récréatif, touristique et culturel d'ensemble.

En dernier lieu, l'apport de la Direction régionale en matière de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine aura permis, notamment, de consolider les axes de développement thématiques liés à la Route des fourrures et à l'archéologie industrielle, par l'accroissement des connaissances et par la mise en valeur des éléments témoins de la présence économique des industries du bois de sciage et des pâtes et papiers au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Direction régionale de Québec

Les principaux objectifs, cette année, ont été d'inscrire les actions de la Direction dans le cadre des grandes politiques gouvernementales et dans la dynamique régionale (Sommet économique, mécanique des des contrats de développement régional, plan de développement touristique); de donner priorité aux actions qui visent la prise en charge par d'autres partenaires ministériels, municipaux ou privés, dans le cadre d'ententes; d'inscrire les actions de la Direction dans le cadre du programme d'action ministériel; d'en arriver à des avis de plus en plus concertés et, finalement, d'accroître l'aide technique auprès des clientèles.

Direction des arts et équipements

Les principales réalisations de la Direction des arts et équipements ont été les suivantes:

— Mise sur pied, dans le cadre du programme d'équipements, d'un nombre important d'infrastructures culturelles, notamment dans le secteur où la région 03 accusait un retard, soit celui des bibliothèques publiques et affiliées à la BCP. Huit projets d'équipements mineurs, quinze projets d'équipements majeurs, dont Implant-Biblio, et huit autres projets de bibliothèques ont ainsi été menés à terme;

— Mise en oeuvre du programme de recherche pour l'interprétation de Place-Royale, dans le cadre de l'entente avec la Ville de Québec. La Direction a aussi commencé la réévaluation de l'énoncé d'intention sur l'interprétation du site en tenant compte des changements survenus, notamment en ce qui concerne le délestage du parc immobilier du Ministère à Place-Royale;

— Versement de subventions à 43 organismes en arts d'interprétation, à 8 organismes en arts visuels et à 11 créateurs. Le point saillant a été la signature d'un protocole d'entente avec l'Université Laval qui, dans le cadre du programme *Soutien aux artistes professionnels*, accepte de mettre ses équipements à la disposition des artistes retenus.

Signalons aussi la réorganisation de la Corporation des artisans de Québec et l'application de son plan de redressement financier.

Sur le plan de l'intervention régionale, il faut mentionner la première année d'existence de la salle de spectacle Impiant-théâtre mise à la disposition des troupes de théâtre de la région. Onze productions différentes y ont été présentées et plus de 20 000 spectateurs ont assisté aux représentations.

À titre expérimental, un fonds de tournée régionale a aussi été créé à l'intention des troupes de théâtre désireuses d'effectuer une tournée à l'intérieur du territoire de la région 03.

Direction du patrimoine

Sur le plan de l'aide aux particuliers, la Direction a fourni un appui technique et financier aux personnes ayant fait une demande de permis (1 000) et de contribution (300). Il s'agit de personnes qui possèdent un monument classé ou un immeuble situé dans un arrondissement historique ou un secteur protégé. La Direction a poursuivi les programmes de restauration des maisons anciennes à l'île d'Orléans et a participé à l'entente visant la restauration et le recyclage de l'entrepôt Thibaudeau.

Dans le domaine de l'aide aux municipalités régionales de comté et aux municipalités, la Direction a poursuivi ses actions dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en rédigeant les textes des orientations et projets définitifs relativement aux propositions d'aménagement des MRC de la région, dont plus de la moitié ont été déposées et traitées au cours de cette période. De plus, la Direction a continué d'accorder une aide technique en vue de l'élaboration des schémas d'aménagement et a concrétisé ses efforts de sensibilisation en réalisant divers documents (ex.: le guide de restauration de Montmagny, le guide de rénovation de Beauce-Sartigan, etc.). La Direction s'est inscrite dans diverses démarches de planification à

l'échelle régionale ou sous-régionale (ex.: plan de développement touristique de l'Érable, de Charlevoix, contrat de développement régional de l'Islet).

Parmi les pièces maîtresses de l'intervention de la Direction, il faut souligner la conclusion d'une nouvelle entente quinquennale entre le ministère des Affaires culturelles et la Ville de Québec qui entraînera des investissements directs de l'ordre de 20 millions de dollars et à partir de laquelle la Direction interviendra, en concertation avec la Ville, en matière de recherche, de sensibilisation, de diffusion, d'archéologie et de restauration. Des interventions majeures sont en cours dans des propriétés et des sites municipaux publics (ex.: place d'Youville, domaine Maizerets) ainsi que dans de nombreux sites incendiés (ex.: Saint-Vallier, îlot Saint-Nicolas).

La Direction a aussi conclu d'autres ententes de mise en valeur dont celle de Beauport, qui permet l'instauration d'un service d'aide architecturale spécialisée, la réalisation d'une étude d'ensemble et la mise en place d'un guichet administratif unique pour les demandes de permis.

Enfin, en matière d'aide aux organismes, la Direction a retenu, en concertation avec le Conseil régional de la culture, 19 projets de sensibilisation, d'animation et de diffusion dans le cadre du programme *Connaissance et animation du patrimoine.*

Direction régionale de la Mauricie—Bois-Francs

Les objectifs de la Direction pour cette année étaient de trois ordres: rentabiliser le plus possible les interventions du Ministère, notamment par une plus grande concertation et un suivi plus serré; atteindre une complémentarité par rapport aux interventions du Conseil régional de la culture; enfin, augmenter la cohérence des interventions ministérielles, notamment par une collaboration accrue avec les directions centrales et régionales du Ministère.

L'état de situation concernant le développement culturel dans la région, qui constituait un des objectifs majeurs de la Direction, est maintenant presque terminé. Parmi les éléments de cette analyse, l'inventaire des équipements et le choix de thématiques spécifiques à la région ressortaient. L'année 1985-1986 a vu la mise en marche de deux projets majeurs dans le domaine des équipements culturels, soit la rénovation et l'agrandissement de la salle J.-A.-Thompson à Trois-Rivières ainsi que l'agrandissement du siège social de la Bibliothèque centrale de prêt de la Mauricie. Une attention particulière a été accordée aux relations avec les municipalités et MRC et l'action de la Direction dans le domaine du livre et des bibliothèques a été intensifiée. On a également déterminé les besoins en locaux des bibliothèques municipales affiliées à la BCP et poursuivi l'entente avec la Ville de Trois-Rivières, qui portait notamment sur un inventaire architectural du centre-ville. Enfin, plusieurs projets majeurs dans le domaine de la muséologie ont été suivis de près par la Direction.

Direction régionale de l'Estrie

Les objectifs visés par la Direction en 1985-1986 ont porté prioritairement sur la réalisation de projets d'équipements culturels, l'accélération des interventions de mise en valeur du patrimoine et l'intensification du soutien technique et financier à la création, à la production et à la diffusion destiné aux personnes et aux organismes.

Dans les domaines de l'aménagement et du patrimoine, la Direction a veillé à ce que les MRC et les municipalités tiennent compte des préoccupations du Ministère, principalement dans le cadre des schémas d'aménagement qui, à leur tour, déterminent les interventions prioritaires. Ces interventions ont porté principalement sur l'acquisition de connaissances, la mise en valeur par les études d'ensembles patrimoniaux et les ajustements réglementaires dans les municipalités à fort potentiel et sur la diffusion du patrimoine. Notamment, des activités de perfectionnement pour les fonctionnaires et élus municipaux se sont poursuivies, avec une collaboration du ministère des Affaires municipales et du ministère de l'Environnement.

Dans le domaine des arts, une approche systématique d'aide technique a été adoptée. De plus, dans le cadre de l'élaboration des états de situation, une relation de travail avec les organismes a été établie dans le but d'appuyer le dynamisme du développement en production, formation et diffusion. Ces états de situation, partiellement ébauchés au cours de l'exercice, pourront, en 1987-1988, constituer matière à réflexion sur les problématiques et avenues du développement culturel régional. Une hausse des crédits a permis de consolider le secteur des arts d'interprétation, d'améliorer le programme *Soutien à la création* et de réorganiser le secteur des métiers d'art. Une attention particulière a été portée aux artistes de la chanson.

Dans le secteur du livre, les analyses sur les bibliothèques publiques produites dans le cadre de l'état de la situation ont nourri la réflexion des élus municipaux sur le développement de services de bibliothèque.

Sur le plan des équipements culturels, la Direction a entrepris un effort de planification prenant appui sur la Ville de Sherbrooke et le réseau de la Bibliothèque centrale de prêt, avec la collaboration des MRC. Elle s'est engagée dans le rattrapage pour la mise en place d'équipements culturels avec la collaboration de l'OPDQ et elle a coopéré à plusieurs projets en voie d'élaboration.

Organigramme

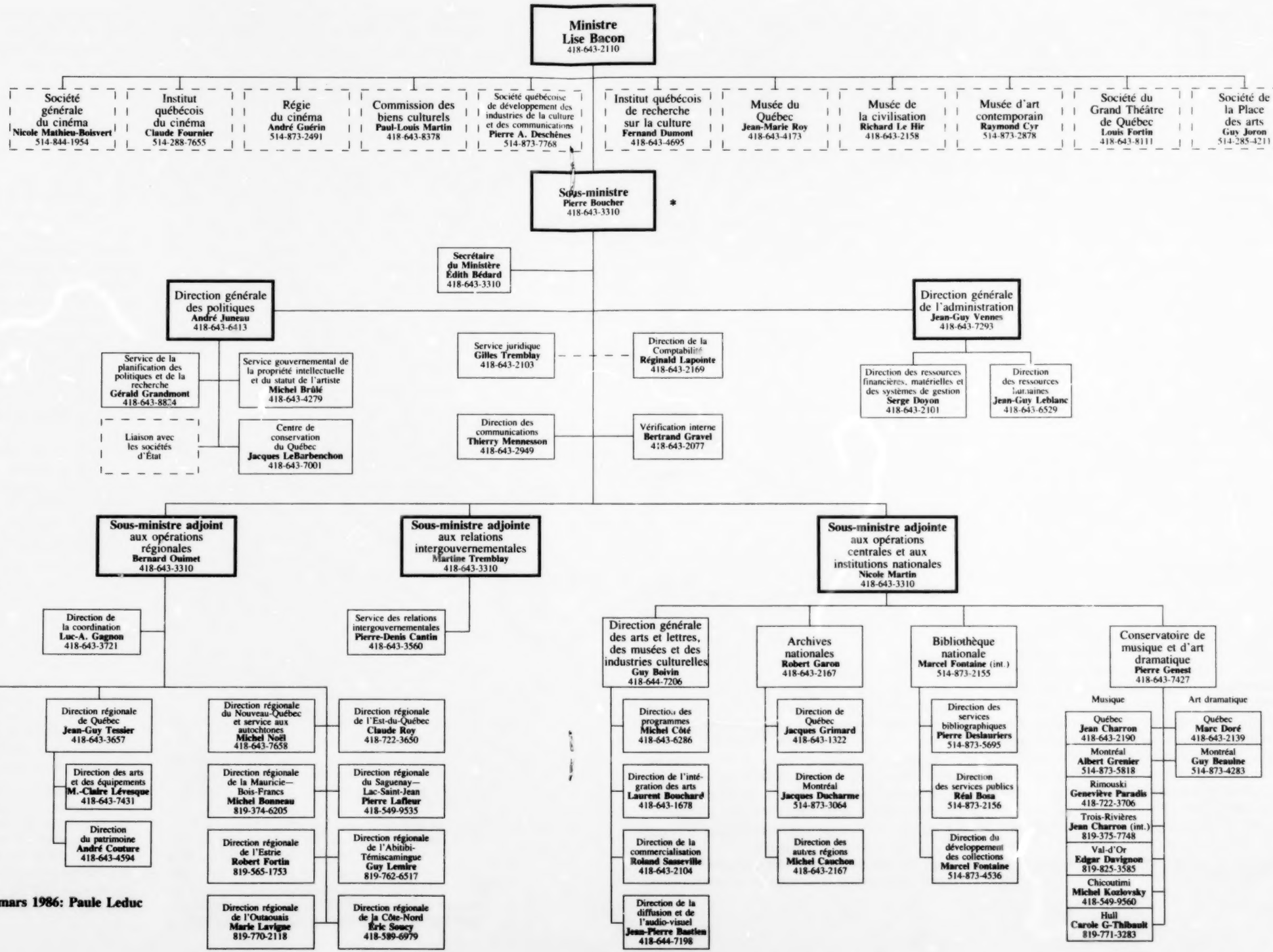

***Jusqu'au 21 mars 1986: Paule Leduc**

31 mars 1986

Une des activités importantes de l'année a été la conception et la mise en place d'un cadre de concertation avec les principaux promoteurs et partenaires du développement culturel, soit le Conseil de la culture de l'Estrie, la Bibliothèque centrale de prêt de l'Estrie, le Conseil régional des loisirs de l'Estrie, la Table des MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke. Cette concertation a permis de déterminer des orientations régionales d'intervention qui guident actuellement l'action de la Direction en matière de programmes de travail et d'affectations budgétaires. La gestion des programmes a aussi fait l'objet de consultations auprès des intervenants.

Direction régionale de Montréal

Les principaux objectifs ont été de mener des actions de développement culturel qui renforcent les orientations gouvernementales et qui favorisent le dynamisme régional; de privilégier la conclusion d'ententes avec des partenaires gouvernementaux, municipaux et privés afin de diversifier les formes d'intervention, d'élargir l'accessibilité des citoyens aux pratiques culturelles, de stimuler la recherche de l'excellence rattachée aux fonctions de conservation, de diffusion, de création et de production.

Direction des arts et équipements

En 1985-1986, la Direction des arts et équipements a poursuivi ses activités de développement culturel dans les quatre régions dont elle a la responsabilité, soit Laurentides, Lanaudière, Montréal-Centre et Région Sud.

Des projets d'équipements ont été autorisés pour une participation totale de 9 200 000 $ sur le territoire de la région de Montréal.

Dans les arts d'interprétation, 21 projets ont été autorisés, représentant des subventions de 2 300 000 $. Les plus importantes ont été accordées à Spectel Vidéo, au théâtre Espace libre, au Théâtre d'aujourd'hui, à la Maison de la danse des Laurentides, au Théâtre expérimental des femmes et au groupe La Veillée.

Une somme de 1 600 000 $ a été consacrée à 18 projets de bibliothèques: Saint-Eustache, Sainte-Anne-des-Plaines, Val-David, Grenville, Saint-Faustin ainsi que l'informatisation du réseau de la Bibliothèque centrale de prêt de la Région sud de Montréal ont fait l'objet de subventions.

Les arts de l'environnement ont reçu neuf subventions d'un montant total de 744 773 $. Le Centre des métiers du verre, le Centre des arts visuels et le Centre de diffusion des arts de Val-David ont été les principaux bénéficiaires.

Enfin, il faut souligner l'importante contribution de 4 000 000 $ au Centre canadien d'architecture à Montréal.

Le programme de soutien aux artistes professionnels a permis de distribuer une somme d'environ 700 000 $; de plus, 33 organismes en arts visuels ont bénéficié de subventions d'un montant total d'environ 488 000 $.

Par ailleurs, les sommes réservées à l'amélioration de l'intervention régionale ont permis de consolider les crédits des programmes normalisés et ce, au bénéfice de 30 personnes et organismes et de sélectionner, en concertation avec les conseils régionaux de la culture, 60 projets innovateurs susceptibles d'avoir un impact sur le développement culturel.

Dans le même esprit de concertation, la Direction a terminé en 1985-1986 l'inventaire des équipements culturels et préparé des états de situation sur le développement culturel des Laurentides et de Lanaudière. Elle a entrepris la deuxième phase de l'étude sur les besoins en équipements dans la Région Sud et réalisé avec le Conseil des arts de la Communauté urbaine de Montréal une étude sur les besoins et la planification quant aux équipements en arts d'interprétation sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Enfin, une entente sur le développement culturel avec la Ville de Laval a été conclue en 1985-1986; elle permettra de donner une impulsion nouvelle à la création culturelle, de soutenir les démarches innovatrices dans l'ensemble des secteurs culturels, d'élargir la consultation et d'accroître la concertation.

Direction du patrimoine

La Direction du patrimoine à Montréal a pour mandat la mise en application de la Loi sur les biens culturels, la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de la région administrative 06. Dans ce contexte, elle procède aux études et recommandations visant à l'octroi de statuts, elle traite les permis, administre les programmes d'aide à la restauration, aux municipalités, MRC et organismes; elle fournit une assistance technique et une expertise scientifique à ses partenaires du développement culturel patrimonial.

Conséquemment à ces mandats, la Direction s'est donné pour objectif de faire en sorte que les municipalités et les MRC tiennent compte du patrimoine dans l'aménagement de leur territoire.

De plus, les multiples partenaires potentiels que constituent, par exemple, l'entreprise privée, les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux, les commissions scolaires, les associations touristiques,

les organismes locaux et régionaux de sauvegarde sont appelés à jouer un rôle de plus en plus actif dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine. Le partenariat et l'assistance technique constituent donc des objectifs nettement affirmés au sein de la Direction.

La région 06 compte 3 arrondissements historiques, 1 arrondissement naturel, 164 monuments classés, 38 monuments reconnus, 66 aires de protection, 4 sites archéologiques et 13 sites historiques classés. Dans le cadre de l'application de la Loi sur les biens culturels, 474 permis ont été délivrés en 1985-1986 et 54 contributions à la restauration ont été accordées pour un total de 1 419 752 $. L'objectif de mise en valeur du patrimoine s'est concrétisé par des ententes avec quatre MRC, huit municipalités et sept organismes sans but lucratif; le programme *Connaissance et animation du patrimoine*, pour sa part, a permis à 40 bénéficiaires de participer à l'atteinte de cet objectif.

L'entente conclue avec la Ville de Montréal a engendré à elle seule des retombées économiques issues du secteur privé qui sont de l'ordre de 15 millions de dollars.

Dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la rédaction des intentions du Ministère à l'adresse des MRC (art. 16) est en voie de parachèvement. Quant à la synthèse des bilans archéologiques des MRC, environ 50 pour 100 du travail est terminé.

Parmi les centres d'interprétation du patrimoine qui sont sur le point d'être créés, signalons la maison Massé à Saint-Denis, confiée à la Corporation du même nom, et celui du site de la Pointe-du-Buisson, propriété de Melocheville, pour lesquels des crédits d'immobilisation de 1,5 millions de dollars ont été accordés par le Ministère en 1985-1986. Le site de la Pointe-du-Moulin demeure à ce jour le plus populaire, le nombre de ses visiteurs oscillant entre 150 000 et 200 000 annuellement.

Au titre des outils didactiques réalisés avec des partenaires, mentionnons ceux qui ont été produits de concert avec la Commission des écoles catholiques de Montréal, les brochures sur le patrimoine montréalais, fruit de l'entente avec la Ville, et les guides techniques d'Héritage Montréal.

Enfin, deux ensembles conventuels majeurs sont en voie de recyclage: le Bon-Pasteur par le biais de la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA), avec l'assistance technique et financière du Ministère, et le Mont-Saint-Louis qui a fait l'objet, entre le cégep du Vieux-Montréal et la Ville de Montréal, de négociations auxquelles la Direction a été étroitement associée.

Direction régionale de l'Outaouais

En 1985-1986, la Direction a géré un budget total de 2 404 700 $. Près de la moitié de ce budget, soit 1 023 400 $, était affectée au fonctionnement des bibliothèques municipales autonomes et de la Bibliothèque centrale de prêt; en matière d'équipements culturels, 534 000 $ ont été consacrés au projet Ville-Joie Sainte-Thérèse, au plan de développement de bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt de l'Outaouais (BCPO) et à des projets d'équipements mineurs, alors que 210 600 $ étaient affectés aux programmes de mise en valeur du patrimoine. Les organismes en arts d'interprétation, en arts visuels ainsi que les créateurs se sont partagé une somme de 358 300 $. Enfin, l'enveloppe réservée à l'amélioration de l'intervention régionale a été affectée à la consolidation des programmes d'aide et au fonctionnement du Conseil régional de la culture de l'Outaouais.

Dans le domaine des arts et des lettres, le soutien financier a été accordé concurremment avec une aide technique visant la consolidation administrative des organismes, la recherche de partenaires privés et municipaux et la complémentarité des organismes entre eux. La Direction régionale a soutenu l'émergence d'un regroupement des centres d'exposition, d'un regroupement des salles de spectacle et d'un conseil des métiers d'art.

Au chapitre des équipements culturels, le réseau de la BCPO a pu amorcer la première phase du plan d'amélioration des bibliothèques affiliées; six bibliothèques y ont participé. Les travaux de transformation de l'édifice Ville-Joie Sainte-Thérèse, qui servira principalement de centre de production pour les organismes en arts d'interprétation, ont débuté au cours de l'année.

En ce qui concerne le mandat de protection et de mise en valeur du patrimoine, notons la restauration de la maison Dagenais (Pontiac), le classement du pont Marchand (Pontiac) et du pont Bowman (Papineau), la poursuite des fouilles archéologiques à Plaisance de même qu'un inventaire des cimetières amérindiens et métis de la région, et la relocalisation du cimetière amérindien de Saint-Patrick. En outre, la Direction a poursuivi ses interventions dans le cadre des schémas d'aménagement des MRC et de la Communauté régionale de l'Outaouais.

De plus, la Direction a contribué aux travaux préliminaires du Sommet socioéconomique de l'Outaouais et a aidé les intervenants dans l'élaboration des projets culturels. Enfin, au chapitre des événements spéciaux, elle a participé à l'organisation de journées d'orientation, l'une en théâtre, l'autre en métiers d'art,

et a soutenu l'organisation d'une semaine des arts en milieu scolaire et de l'événement «L'Outaouais imaginaire».

Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue

La Direction régionale, de façon générale, a assuré un suivi des programmes et a assisté techniquement les interlocuteurs du Ministère dans la région. Cette dernière dimension a occupé à elle seule 50 pour cent du temps de l'équipe.

En 1985-1986, la Direction régionale a poursuivi ses efforts en vue d'équiper adéquatement les municipalités en supervisant la construction de l'École de musique et de danse de Val-d'Or, celle de la maison de la culture de La Sarre et les aménagements des bibliothèques municipales affiliées à la BCP. Elle a travaillé à la conclusion du projet d'agrandissement du Théâtre du Cuivre de Rouyn et de la salle de spectacle de Val-d'Or.

La Direction s'est aussi penchée sur la situation des créateurs de la région. Elle a pris la responsabilité d'un projet expérimental d'intégration des artistes à l'école avec le ministère de l'Éducation, a collaboré avec l'Université du Québec à la bonification du programme du baccalauréat en arts, a aidé les artistes dans leurs démarches, heureuses et malheureuses, relativement à leurs projets d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement. Enfin, elle a lancé un bulletin de liaison en plus de consacrer une somme importante d'énergie à la consultation individuelle.

En matière de patrimoine, trois dossiers ont été particulièrement accaparants, soit la diffusion d'un programme spécial de mise en valeur pour le cinquantenaire des mouvements de colonisation, le parachèvement de l'étude du potentiel archéologique et l'élaboration d'un concept d'interprétation sur le thème de l'or.

En arts d'interprétation, la Direction régionale a investi beaucoup de temps et d'efforts pour permettre aux écoles de musique de traverser une crise importante et de recouvrer la santé administrative nécessaire à leur bon fonctionnement.

Direction régionale de la Côte-Nord

Les activités de la Direction régionale de la Côte-Nord ont été directement influencées par l'analyse des besoins exprimés par ses interlocuteurs de la région, par une détermination à y répondre efficacement au moyen d'une aide financière ou technique et par le suivi des impacts des projets. Le travail s'est poursuivi de façon intensive en ce qui concerne les équipements culturels, en particulier pour des dossiers majeurs comme ceux de la salle de spectacle de Baie-Comeau et la construction, qui s'achève, du Musée des Sept-Iles. Ont aussi été appuyés, des projets d'équipements mineurs, parmi lesquels nous retiendrons: la maison Rowsell à Harrington Harbour, l'amélioration de sept bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt de la Côte-Nord, le Centre culturel et d'interprétation de Havre-Saint-Pierre et le Carrefour culturel port-cartois. Dans le secteur du patrimoine, les interventions de la Direction ont permis de réaliser, avec la collaboration de partenaires municipaux et universitaires, différents projets visant l'acquisition de connaissances et la mise en valeur. Citons en particulier ceux de Grandes-Bergeronnes, de Tadoussac, d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord. Le phare de Pointe-des-Monts a reçu une attention particulière. Enfin, deux colloques ont eu lieu qui ont réuni pour la première fois tous les intervenants régionaux en matière de patrimoine.

Au chapitre des arts, signalons: la préparation d'une première biennale en arts visuels, la formation d'un comité régional d'évaluation des métiers d'art, la formation de différentes tables sectorielles en collaboration avec le Conseil de la culture et enfin, la production d'une comédie musicale.

Dans le secteur des lettres, pour ne retenir que les éléments les plus significatifs, mentionnons que le nombre des bibliothèques affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt est passé de 19 à 22, qu'une association d'écrivains est en train de prendre forme et de se définir et enfin, que le Salon du livre de la Côte-Nord a relevé brillamment le défi de réaliser pour une seconde année, des activités de très grande qualité.

Direction régionale du Nouveau-Québec et service aux autochtones

L'objectif poursuivi par la Direction régionale du Nouveau-Québec et service aux autochtones est de mettre à la disposition de ses interlocuteurs amérindiens et inuit les outils nécessaires pour qu'ils prennent en main et gèrent leur développement culturel respectif.

De concert avec ces derniers, il a été convenu dès le départ que le moyen le plus efficace pour atteindre rapidement cet objectif d'autonomie était de mettre en place — ou de consolider — des structures représentatives issues des communautés elles-mêmes qui verraient à planifier et à gérer le développement culturel de chacune des ethnies et à conseiller le/la Ministre et la Direction régionale dans ses orientations et ses interventions.

On a donc consolidé trois organismes de développement culturel: Avataq chez les Inuit, le Bureau de développement culturel cri dans l'Administration régionale crie et l'IECAM (Institut éducatif et culturel attikamek-montagnais) au sein du Conseil attikamek-montagnais.

Les objectifs de la Direction régionale sont aussi de doter le milieu autochtone d'organismes de développement culturel autonomes, de voir à ce que se réalise une bonne mise en valeur du patrimoine et de s'assurer de la présence des Amérindiens et des Inuit dans toute manifestation culturelle où il leur est possible de s'exprimer.

Les réalisations majeures de la Direction, outre la consolidation des trois organismes nommés plus haut, ont consisté à élaborer des politiques de développement culturel. Dans cet esprit, on a:

- effectué deux études de faisabilité concernant des équipements culturels majeurs en milieu nordique;
- publié des volumes et des documents en langues vernaculaires produits par des autochtones;
- favorisé la présence des autochtones dans d'importantes manifestations culturelles locales, régionales, nationales et même à portée internationale: Festivals de musique et de chansons, Festival d'été de Québec, Théâtre des Amériques, échanges culturels avec la France, etc.

Programme 03
Institutions nationales

Les unités administratives comprises dans ce programme sont les suivantes: les Archives nationales du Québec, la Bibliothèque nationale du Québec et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Archives nationales du Québec

Mandat et objectifs

Le mandat des Archives nationales du Québec (ANQ) consiste à assurer une gestion efficace de l'information administrative et historique des organismes publics et à aider le secteur privé dans la conservation et la diffusion des archives historiques, de manière à procurer à la population du Québec un reflet fidèle de son histoire.

Pour ce faire, les Archives nationales doivent conserver les documents inactifs du Gouvernement et des tribunaux et s'assurer que les autres organismes publics conservent les leurs. Elles doivent également accorder aux organismes privés une aide technique et financière et fournir à tous les organismes publics conseil et soutien en matière de gestion des documents administratifs. Enfin, elles doivent gérer le centre de documents semi-actifs du Gouvernement.

Réalisations

L'année 1985-1986 a été dominée par la mise en oeuvre de la Loi sur les archives. Certaines activités amorcées en 1984-1985 ont été menées à terme, produisant les premiers résultats concrets découlant de l'adoption de la Loi.

Les ANQ ont obtenu en 1985-1986 une collaboration exceptionnelle des organismes publics dans la préparation des instruments nécessaires à l'application par ces derniers de la Loi sur les archives. L'utilisation des 17 postes octroyés par le Conseil du trésor en 1986-1987 permettra aux ANQ de jouer maintenant leur propre rôle: analyse des calendriers reçus par les organismes et réception des archives des organismes publics et parapublics. Les instruments préparés en collaboration avec le secteur public décentralisé consistent en 15 recueils de délais de conservation (guides sur la préparation des calendriers de conservation à l'intention des 15 groupes d'organismes publics soumis à la Loi sur les archives: ministères, villes, commissions scolaires, CLSC, centres hospitaliers, etc.). Grâce à ces recueils, tous les organismes publics sont en mesure d'appliquer le volet le plus délicat de la Loi sur les archives: le calendrier de conservation. Les résultats escomptés sont:

- l'élimination d'une masse de documents inutiles et l'économie annuelle de quelques millions de dollars;
- l'identification et la conservation des documents à valeur historique.

Depuis le 1er janvier 1986, 1 087 organismes ont soumis aux ANQ le calendrier de conservation de leurs documents conformément à la Loi. Trente-trois ont été approuvés à ce jour; tous les autres sont en cours d'analyse en vue d'une approbation.

De plus, le Conseil du trésor a approuvé le 9 juillet, et le Ministre a adopté le 9 août une politique de gestion des documents actifs du Gouvernement dont l'effet escompté est double: rationaliser la gestion de l'information et préparer de meilleures archives. Aucune démarche systématique pour faire appliquer cette politique n'a encore été entreprise, ce qui devrait être fait en 1986-1987.

Le règlement sur les calendriers de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques a été adopté par le Conseil des ministres le 18 septembre et est entré en vigueur lors de sa publication dans la Gazette officielle, le 20 octobre 1985. Il fournit aux organismes publics des précisions sur la façon d'appliquer les articles 7, 15 à 18 et 51 de la Loi sur les archives.

L'année 1985-1986 a vu le début du microfilmage par les mormons des minutes des notaires ayant commencé à instrumenter avant 1851. Le travail est commencé à Sherbrooke et à Montréal et doit s'échelonner sur sept ans. Dans ces deux centres, le nombre de greffes qui doivent être microfilmés est de 519. A ce jour, 72 greffes l'ont été, ce qui représente 10

pour cent du nombre total des documents à microfilmer. Dans cette opération, le personnel des Archives prépare les actes notariés (vérifie ou corrige le classement) et vérifie la qualité du microfilm.

Les Archives nationales ont géré en 1985-1986 un seul programme d'aide financière auquel une somme globale de 176 700 $ était affectée. Le programme visait à assurer la conservation des documents historiques de nature publique ou privée et à les mettre à la disposition de la collectivité québécoise par des études ou des recherches théoriques en archivistique, par le traitement des documents, la préparation d'instruments de recherche ou la réalisation de projets particuliers de mise en valeur et d'amélioration des conditions de conservation. L'aide financière est attribuée dans tout le Québec en tenant compte de la population des différentes régions administratives.

Bibliothèque nationale du Québec

Mandat et objectifs

En conformité avec l'orientation donnée dans la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec sanctionnée le 12 août 1967, la Bibliothèque nationale (BNQ) a le mandat de procéder à l'acquisition, au développement et à l'exploitation du patrimoine documentaire québécois, à la compilation de la bibliographie nationale courante et rétrospective et, enfin, à la concertation avec les milieux de la bibliothéconomie et de la documentation.

Réalisations

Le plan triennal de développement

Le plan triennal de développement, qui avait été annoncé en 1984-1985, a été rédigé et déposé: il précise les principaux objectifs à poursuivre ainsi que les ressources requises pour assurer un plein accomplissement du mandat.

L'informatisation

Toutes les opérations reliées à l'activité bibliographique s'effectuent maintenant à partir du logiciel de la compagnie UTLAS International Canada: le fichier d'autorité est complet et interactif, ce qui signifie que désormais tous les travaux de mise à jour sont réalisés en temps réel et que toutes les productions peuvent être obtenues directement du système.

Les études et les documents nécessaires sont maintenant prêts pour un appel d'offres relatif à l'automatisation du module «dépôt légal, acquisitions et conservation».

L'amélioration de l'espace

La location et l'aménagement de 500 mètres carrés additionnels au 4200, boulevard Saint-Laurent sont choses réalisées et il sera bientôt possible d'y transférer toutes les collections encore inaccessibles.

La concertation

Plusieurs discussions ont été entreprises avec la Bibliothèque nationale du Canada:

- Le catalogue avant publication (CIP) a fait l'objet d'un contrat entre les deux institutions et cette activité conjointe, sous réserve d'une évaluation systématique éventuelle, donne des résultats positifs.
- Trois autres dossiers ont fait l'objet de discussions préliminaires et semblent offrir des perspectives intéressantes: la gestion des fichiers d'autorité, la réalisation des bibliographies rétrospectives et l'ensemble des activités relatives aux journaux du Québec (collectionnement, inventaires, conservation et diffusion).

Publications

En plus de ses travaux bibliographiques permanents, la BNQ a publié cette année un inventaire provisoire de sa collection de cartes géographiques:

Documents cartographiques depuis la découverte de l'Amérique jusqu'à 1820.

Microéditions de la Bibliothèque
Catalogue 1984-1985

Cadre de classement des publications gouvernementales au Québec
2e mise à jour

Statistiques de l'édition au Québec en 1984

L'Art du livre

L'Incunable

Acquisitions

Outre les acquisitions régulières, quelques acquisitions ponctuelles de manuscrits littéraires méritent d'être signalées:

— Claude Aubry
— Centre d'essai des auteurs dramatiques
— Bernard Valiquette
— Victor-Lévy Beaulieu
— Robert Choquette
— Gaston Miron
— Yves Thériault

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Mandat et objectifs

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec comprend neuf établissements, dont deux sont destinés à la formation en art dramatique, à Montréal et à Québec, et sept à la formation en musique, à Chicoutimi, Hull, Rimouski, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal et Québec.

Ces établissements ont pour mandat d'assurer la formation professionnelle de compositeurs, de chanteurs, d'instrumentistes et d'acteurs.

La Direction générale des conservatoires coordonne la planification, l'administration et la gestion des conservatoires.

Sur le plan pédagogique, le Service de l'enseignement, rattaché à la Direction générale, est chargé de mener à terme la révision complète des programmes d'études, tant pour le secteur de la musique que pour celui du théâtre.

Réalisations

Musique

Environ 1 300 élèves ont été admis dans le réseau des conservatoires de musique pour l'année 1985-1986. Le corps enseignant comprend 210 professeurs dont 115 permanents. Le calendrier des activités pédagogiques s'est concrétisé par plus de 350 manifestations publiques (récitals, concerts d'orchestre, etc.) regroupant des élèves et des professeurs dans tout le réseau; ces manifestations ont eu lieu aussi bien dans les locaux de chaque établissement que partout ailleurs dans les régions.

Art dramatique

En ce qui concerne l'art dramatique, environ 80 élèves ont été admis dans les deux établissements de Montréal et de Québec. Le corps enseignant comprend 24 professeurs, dont 14 permanents. Chaque établissement présente annuellement au public quatre ou cinq pièces de théâtre et des récitals de poésie.

Le projet de réforme pédagogique pour les études musicales, entrepris en 1984-1985, suit son cours normal. Le Bureau des sous-ministres a approuvé un projet de régime pédagogique révisé, qui faisait suite aux travaux du Comité d'études musicales et à la consultation de l'ensemble du corps professoral. Les propositions du Comité d'études musicales ainsi que le projet révisé ne constituent que la première des quatre étapes du processus de révision. Ces dernières visent respectivement la structure pédagogique, la réglementation, les programmes d'études et les programmes de cours.

D'autre part, les autorités du Ministère ont accepté au cours de l'année un plan de développement des conservatoires préparé par la Direction générale. Ce plan implique une consolidation administrative importante, un développement des communications et de la visibilité des conservatoires, une politique de perfectionnement sous forme de classes de maîtres ainsi qu'un développement des ententes avec les écoles publiques ou privées en vue de la formation musicale préprofessionnelle.

Le Ministère a aussi approuvé un plan d'informatisation du traitement des dossiers scolaires et des fonctions horaires connu sous le nom de «MUZARD».

Enfin, grâce à l'appui de Bell Canada, un projet de tournée comprenant huit concerts au Québec sera réalisé en juin 1986 par un orchestre formé d'une centaine de jeunes élèves musiciens choisis dans tous les conservatoires du réseau.

Les contrôles et les examens de fin d'année pour l'art dramatique ont eu lieu devant un jury présidé par le directeur de l'établissement et composé de professeurs spécialisés du réseau ou de personnalités invitées reconnues dans le monde du théâtre au Québec. En musique, les concours de sortie, auxquels ont participé en 1985-1986 près d'une centaine d'élèves sortants, ont fait l'objet d'auditions publiques et de travaux évalués par un jury spécialisé dans chacune des disciplines. Ce jury était présidé par un délégué du Ministère et comprenait trois musiciens éminents, spécialistes reconnus de la discipline jugée et tous étrangers au réseau des conservatoires. Le choix des juges, pour chaque discipline, est fixé selon une liste préalablement approuvée par le ministre des Affaires culturelles. En mai 1985, la Direction générale des conservatoires a retenu les services de 70 juges, dont 27 provenaient du Québec, 23 de l'Est-du-Canada et 20 de l'Est-des-États-Unis. Les 120 examens réguliers de fin d'année ont nécessité la présence de 240 juges du réseau ou hors-réseau. La formule d'évaluation est sensiblement la même pour la vingtaine d'élèves sortants en art dramatique, chaque année.

Programme 04
Soutien et promotion des arts, des lettres, des musées et des industries culturelles

Ce programme est administré par la Direction générale des arts et lettres, des musées et des industries culturelles et par la Direction générale des politiques créées toutes deux en mai 1985, la première étant née de la fusion de la Direction générale des arts et des lettres, de la Direction générale des musées et de la Direction générale des industries culturelles.

Direction générale des arts et lettres, des musées et des industries culturelles

Mandat et objectifs

La Direction générale des arts et lettres, des musées et des industries culturelles doit planifier, diriger et coordonner les activités relatives aux arts visuels et aux arts d'interprétation, aux lettres, à la création et à la formation, aux musées privés et centres d'exposition et aux industries culturelles. La Direction générale doit établir des orientations, des politiques et des programmes aptes à favoriser le développement de ces secteurs. Elle doit également mettre sur pied des activités de diffusion, de promotion et de sensibilisation à la vie culturelle, de même que des échanges en vue d'adapter son approche globale à l'évolution du secteur et aux priorités ministérielles. Enfin, elle doit élaborer, réaliser et évaluer des projets visant à faire connaître et à favoriser l'intégration des arts, de l'architecture, du design et de l'aménagement et établir des mécanismes de concertation avec les intervenants concernés.

Réalisations

En 1985-1986, la Direction générale des arts et lettres, des musées et des industries culturelles a collaboré étroitement au développement de trois projets majeurs d'équipements culturels: le projet d'agrandissement du Musée des beaux-arts de Montréal et le projet de création d'une Cité du cinéma, tous deux inscrits dans l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les équipements culturels, de même que le projet de construction d'une salle de concert pour l'Orchestre symphonique de Montréal.

La Direction générale a continué d'entretenir des relations étroites avec la Société de développement des industries de la culture et des communications et a participé activement à la commission franco-québécoise sur les industries culturelles.

La Direction générale a, de plus, participé de près au processus d'élaboration des avis du Ministre faisant suite aux propositions d'aménagement du territoire des municipalités régionales de comté.

Direction des programmes

Mandat et objectifs

La Direction des programmes est responsable de la gestion des programmes de soutien à la création (volet national), aux organismes majeurs de production dans les domaines du théâtre, de la musique et de la danse, aux organismes nationaux de services et de représentation des créateurs, aux périodiques culturels, aux écoles de formation professionnelle en arts d'interprétation, aux musées privés et centres d'exposition, de même qu'aux tournées.

Réalisations

La Direction des programmes a poursuivi ses efforts en vue de l'application du plan d'action et des politiques du Ministère. Dans le domaine de la muséologie, elle a mis sur pied un comité d'évaluation auquel, pour une première fois, furent soumis pour étude les dossiers des musées et centres d'exposition subventionnés sur une base régulière. En arts d'interprétation, près d'une trentaine d'organismes ont reçu du Ministère un engagement d'octroi de subvention pour trois ans, ce qui a pour effet de faciliter la planification de leurs productions. De plus, comme mesure de soutien à la création en arts d'interprétation, la Direction a poursuivi son programme d'aide à la création chorégraphique et a créé un fonds d'aide au développement dramaturgique afin de favoriser le développement d'un répertoire dramaturgique québécois de qualité, de permettre à ce répertoire d'être monté sur nos scènes et d'encourager les compagnies admissibles à s'engager dans le développement dramaturgique.

La Direction a également préparé une campagne de promotion des périodiques culturels dont le financement a été assuré par le ministère des Communications.

Enfin, la Direction a mis sur pied le programme de stages de perfectionnement en métiers d'art, où la priorité a été accordée à la formation de formateurs, et a réuni le premier jury de sélection en vue de l'attribution du studio Cormier à un créateur. Propriété du gouvernement du Québec depuis 1945, le studio Cormier, situé à Montréal, a été récemment restauré; il comporte divers espaces de travail répartis sur trois niveaux et un logement.

En 1985-1986, la Direction des programmes a versé 1 313 129 $ aux créateurs par le biais des programmes *Art et Inovation, Bourses du Québec, Exposer à Paris et New York, Studios du Québec à Paris et à New York, Studio Cormier, Prix du Québec, Accessibilité* et *Compensation aux artistes.* Dans le domaine du théâtre, les organismes institutionnels, les compagnies de Montréal-Centre et les organismes de service ont reçu 4 639 280 $. Dans le secteur de la danse, 1 395 467 $ ont été affectés à l'aide à la production et aux créations chorégraphiques et 359 000 $ ont été versés aux danseurs à titre de cachet. Un montant de 3 166 961 $ a été imputé au fonctionnement des organismes de musique et 2 391 800 $ ont été versés à l'aide financière non normalisée à la musique et à l'art lyrique.

L'aide à l'immobilisation a représenté 383 481 $ et l'aide aux tournées 209 761 $. Les musées privés et centres d'exposition normalisés ont reçu 2 814 251 $, les musées privés et centres d'exposition non normalisés, 4 829 025 $. D'autre part, les

subventions versées aux écoles de formation professionnelle en arts d'interprétation ont été de 1 092 000 $. La Direction des programmes a également versé 496 900 $ dans le cadre du programme d'aide aux périodiques culturels et 423 030 $ aux regroupements de créateurs et d'artistes. Enfin, 372 327 $ ont été accordés pour des projets spéciaux.

Direction de l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement

Mandat et objectifs

Cette Direction a le mandat de planifier, diriger et coordonner les activités reliées au programme de l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement et d'en élargir le champ d'application. A cet égard, elle doit notamment:

- gérer le programme d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement et fournir son expertise aux ministères et aux organismes parapublics pour le développement et l'application de ce programme;
- établir des orientations en évaluant la qualité des interventions, avec la collaboration des associations de créateurs et créatrices, les conseils de la culture, les ministères et organismes concernés, les spécialistes et les créateurs et créatrices participant à ce programme;
- encourager l'intervention de nouveaux partenaires dans le développement culturel, en particulier l'entreprise privée, les milieux de l'éducation et les médias électroniques.

Réalisations

Au cours de l'exercice financier 1985-1986, la Direction de l'intégration des arts à l'architecture a octroyé environ 2 123 692 $ à la réalisation d'oeuvres d'art. Elle a dirigé et coordonné environ 200 réunions, celles des comités permanents pour l'acceptation de maquettes et celles des jurys chargés du choix des artistes.

Montants des contrats accordés aux artistes, par région:

Région 01: 130 833 $	Région 06: 931 374 $
Région 02: 130 450 $	Région 07: 85 619 $
Région 03: 478 009 $	Région 08: 29 305 $
Région 04: 91 402 $	Région 09: 93 400 $
Région 05: 124 300 $	

Au chapitre des activités de développement, la Direction a participé au colloque de Rimouski sur l'intégration des arts à l'architecture et a animé des séances d'information dans les régions de l'Estrie et de l'Est-du-Québec; elle a pris contact avec les facultés d'art et les écoles d'architecture et a présenté les objectifs du programme. Comme par le passé, elle a répondu à de nombreuses demandes d'organismes publics et privés tant sur le plan de l'expertise que sur celui de la diffusion.

Sur le plan du fonctionnement, la Direction a révisé les modalités du programme pour assurer au prochain exercice financier une économie de l'ordre de 30 000 $ dans son budget de fonctionnement. Elle a préparé les modifications nécessaires au Règlement sur l'intégration des arts à l'architecture.

De plus, la Direction travaille à une mise à jour systématique de la banque des artistes inscrits au programme. De nouveaux formulaires d'inscription ont été mis au point. L'opération est terminée pour la région de l'Est-du-Québec; elle est amorcée pour la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean et pour la région de Québec.

Direction de la commercialisation

Mandats et objectifs

La Direction de la commercialisation a pour mandats:

- de planifier, diriger et coordonner certaines activités (politiques, priorités, programmes) du secteur des industries culturelles;
- de concevoir, rédiger, administrer des politiques et des programmes d'aide, aide à la formation dans les domaines du livre et des métiers d'art, aide à la production, à la commercialisation et à la promotion de produits (livres, disques, artisanat, spectacles, etc.);
- d'entretenir des relations avec les professionnels de l'industrie et leurs associations dans le but d'évaluer leurs besoins;
- d'administrer la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre;
- de déterminer, avec la Société de développement des industries de la culture et des communications, les meilleures méthodes d'intervention dans les domaines en question;
- de conseiller les autorités du Ministère et du Gouvernement en matière de commercialisation et de promotion du livre, du disque, de l'artisanat, du spectacle, et de jouer un rôle de conseiller auprès du Ministère en matière de programmes et de politiques pour ces disciplines.

Au cours de l'année 1985-1986, la Direction a poursuivi l'étude des problèmes auxquels fait face l'industrie du disque et du spectacle et a émis un certain nombre d'hypothèses pour les régler ou les atténuer. Ce travail se poursuivra au cours de l'exercice

1986-1987. De plus, la Direction a lancé le premier volet de la politique de la lecture auprès de 4 500 organismes (bibliothèques, commissions scolaires, écoles, éditeurs, librairies, etc.). Près de 600 organismes ont répondu à l'appel.

La Direction a lancé le premier volet de la politique de la lecture avec des crédits de 338 071 $ et a consacré 345 000 $ à la poursuite du plan de développement des salons du livre.

Des crédits de 444 116 $ ont été consacrés à l'aide financière à l'édition de livres; la promotion et la diffusion du livre ont reçu 514 600 $ et les associations professionnelles du livre se sont partagé 83 300 $. Dans le domaine de la formation, des crédits de 60 600 $ ont été consacrés à la formation des libraires et 806 600 $ au soutien et à la création des centres de recherche, de diffusion et d'innovation dans le secteur des métiers d'art; de plus, des crédits de 475 000 $ ont été affectés à la promotion et à la commercialisation des produits des métiers d'art.

L'industrie du disque et du spectacle a bénéficié de crédits de 1 255 527 $ dont 392 970 $ pour la production, la promotion et l'exportation, 390 250 $ pour les organismes de diffusion de la chanson, du disque et du spectacle et la réalisation de projets spéciaux, 265 307 $ pour la production de vidéoclips et 207 000 $ pour la production d'une comédie musicale.

Direction de la diffusion et de l'audio-visuel

Mandats et objectifs

La Direction de la diffusion et de l'audio-visuel a pour mandats:

- de planifier, diriger et coordonner certaines activités (politiques, priorités, programmes) du secteur des industries culturelles;
- de concevoir, rédiger, administrer des politiques et des programmes d'aide à la tenue d'événements majeurs, à la conservation et à la diffusion du cinéma et à la production, à la commercialisation et à la promotion des arts plastiques; d'entretenir des relations avec les professionnels de l'industrie et leurs associations dans le but d'évaluer leurs besoins;
- de déterminer, avec la Société de développement des industries de la culture et des communications, les meilleures méthodes d'intervention dans les domaines en question;
- de conseiller les autorités du Ministère et du Gouvernement dans les domaines du cinéma et de l'audio-visuel et des arts visuels en général et de jouer un rôle de conseiller auprès du Ministère en matière de programmes et de politiques pour ces disciplines.

Réalisations

Un programme d'aide à la tenue d'événements majeurs doté de 1 001 500 $ de crédits a permis de soutenir de nombreuses manifestations dans des secteurs aussi variés que le théâtre, le jazz, les arts plastiques, la littérature et la musique classique.

Des crédits de 200 000 $ ont été réservés pour l'organisation et la promotion d'expositions dans les galeries d'art dont quelque 50 000 $ ont été spécifiquement affectés à des initiatives d'exportation dans ce secteur.

Quelque 1 021 000 $ ont été consacrés à la réalisation du mandat ministériel de conservation et de diffusion du patrimoine cinématographique en conformité avec la politique et la Loi sur le cinéma. D'autre part, des crédits de 250 000 $ et de 9 700 000 $ ont été accordés respectivement à l'Institut québécois du cinéma et à la Société générale du cinéma du Québec pour la réalisation de leurs mandats.

Finalement, des projets spéciaux d'animation en milieux public et scolaire ont pu être réalisés dans le secteur des arts visuels et des arts d'interprétation avec, à l'appui, des crédits de l'ordre de 150 000 $.

La Direction a, de plus, poursuivi ses consultations avec le milieu des arts plastiques pour mettre au point une approche spécifique d'aide à l'exportation pour les galeries d'art. Les principaux événements internationaux du commerce de l'art pourront donc accueillir des intervenants québécois dans le cadre d'une stratégie visant à effectuer une percée sur certains marchés étrangers.

Direction générale des politiques

Mandat et objectifs

Mise en place en mai 1985, la Direction générale des politiques a pour mandat de planifier, de coordonner et d'orienter les politiques de développement culturel du ministère des Affaires culturelles; de superviser la recherche sur les problèmes liés au statut de l'artiste et à la propriété intellectuelle. Elle doit également orienter le programme d'action du Service de la planification, des politiques et de la recherche, planifier les actions et les orientations du Centre de conservation du Québec et voir à la mise en application d'un programme de restauration des biens mobiliers du patrimoine national public et privé. Elle représente également le Ministère auprès des 11 sociétés d'État

relevant de la ministre des Affaires culturelles et doit, finalement, assurer la coordination des dossiers à caractère interministériel pour l'ensemble du Ministère.

Réalisations

La Direction générale des politiques a mis l'accent sur la coordination du plan de travail du Ministère concernant l'élaboration des politiques, l'évaluation des programmes et la planification budgétaire. Dans un contexte de restrictions budgétaires, il s'agit là d'un rôle particulièrement important et exigeant. D'autre part, les nouvelles responsabilités confiées à la Direction générale des politiques à l'égard des sociétés d'État et des organismes de conseil relevant du/de la ministre des Affaires culturelles ont occupé une place importante puisque, dans le respect de leur autonomie, il s'agissait d'implanter des modes d'intervention susceptibles de faciliter l'exécution des nombreux gestes administratifs prévus par les diverses lois régissant les activités de ces organismes: approbation des budgets, suivi budgétaire et vérification, plan de développement, approbation des règlements, du cadre financier etc.

Service de la planification, des politiques et de la recherche

Mandat et objectifs

À la faveur de la création de la Direction générale des politiques en mai 1985, le Service de la recherche et de la planification a vu son mandat s'élargir. Il prend désormais charge de la rédaction des politiques ministérielles, de la planification budgétaire, de la planification des équipements, des relations interministérielles, des dossiers de formation professionnelle, de la coordination des avis ministériels transmis aux MRC, ainsi que de l'évaluation de programmes. Ces responsabilités s'ajoutent aux fonctions de statistiques et de recherche dont les principaux axes de travail ont été poursuivis.

Réalisations

Plans et politiques

Les activités de planification du Service ont été fort diversifiées. En plus d'assumer le secrétariat du comité interministériel MAC-MEQ-MESS, il a présidé les travaux du comité d'implantation d'une école nationale de danse, lesquels se poursuivent toujours. Il a également poursuivi l'élaboration d'une politique des arts plastiques; ces travaux devraient être menés à terme en 1986-1987.

En outre, le Service a enclenché un processus ministériel d'évaluation de programmes, notamment à l'égard des équipements culturels. En parallèle, il a amorcé un inventaire des équipements culturels sur le territoire de manière à ce que le Ministère puisse mettre à jour son plan d'équipements à l'automne 1986. Le Service a encore coordonné la préparation du plan triennal d'immobilisations.

Enfin, le Service a coordonné la préparation des avis ministériels aux municipalités régionales de comté de même qu'il a participé aux sessions d'information quant à l'implantation de la Loi 43 sur les biens culturels et à la préparation d'un rapport à l'intention du comité gouvernemental sur la déréglementation.

Statistiques et recherche

En matière de statistiques et de recherche, le Service a poursuivi ses travaux sur les arts d'interprétation, sur les dépenses culturelles de l'État et des villes. Il a entrepris des travaux sur le poids économique des industries culturelles et il a mis au point un système annuel de collecte de données sur les dépenses de transfert du Ministère.

Une enquête sur les auteurs a été menée en collaboration avec les associations professionnelles. Un premier rapport, traçant le profil socioéconomique des auteurs et décrivant leurs conditions d'exercice professionnel, a été publié au printemps 1986; un second rapport suivra à l'automne, dans lequel seront abordés les types d'écriture et la carrière des auteurs.

Enfin, le Service a coordonné la réalisation d'une étude faite par l'Université du Québec à Trois-Rivières sur les comportements culturels des citoyens en régions, laquelle s'inspirait des travaux antérieurs de la maison CROP commandés par le Service.

Diffusion

En plus des documents administratifs qu'il produit, le Service a poursuivi son programme de publication de ses travaux. La majorité des études mentionnées ci-dessus ont été ou seront publiées soit sous forme de rapport d'étude, soit dans le bulletin bimestriel *Chiffres à l'appui* dont le tirage a été porté à 2 000 exemplaires.

Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste

Mandat et objectifs

Le Service gouvernemental de la propriété intellectuelle et du statut de l'artiste a pour mandat d'effectuer des recherches sur le droit d'auteur; d'élaborer des politiques dans ce domaine; de coordonner, normaliser et soutenir les activités des ministères et des organismes gouvernementaux touchant les droits d'auteur du Gouvernement et les droits des auteurs dont le Gouvernement acquiert ou utilise les oeuvres;

de fournir au public les renseignements demandés; de veiller à la réalisation des mesures présentées dans *La juste part des créateurs;* de faire effectuer des recherches concernant la situation socioéconomique et juridique de l'artiste; d'élaborer et de proposer une politique, des programmes et des mesures visant à améliorer le statut socioéconomique et juridique de l'artiste; de servir de lien et de stimulant aux groupes qui ont pour mission l'amélioration du statut socioéconomique et juridique de l'artiste.

Le Service a procédé à l'élaboration d'un plan de travail afin de mettre en oeuvre les objectifs du Ministère relativement à l'amélioration du statut de l'artiste. C'est ainsi que des compensations seront dorénavant versées aux artistes qui exposent des oeuvres dans les musées et centres d'exposition accrédités et qu'un soutien financier a été accordé à des associations d'artistes et de créateurs pour mettre au point des modèles de contrats avec leurs partenaires ou pour défendre leurs droits.

Sur le plan de la propriété intellectuelle, le Service a poursuivi la mise en oeuvre de l'énoncé de politique gouvernemental intitulé *La juste part des créateurs*. Il a apporté son concours à la négociation d'ententes entre les ayants droit et les établissements d'enseignement pour la reprographie d'oeuvres protégées au préscolaire, au primaire et au secondaire et pour la reproduction d'oeuvres audio-visuelles dans tous les ordres d'enseignement y compris les ordres collégial et universitaire.

Des pourparlers sont en cours avec les titulaires de droits sur les oeuvres musicales, les enregistrements sonores et les partitions en vue d'élaborer une licence générale d'utilisation pour les établissements d'enseignement.

Le Service a collaboré à la rédaction d'un projet de politique d'acquisition et de gestion du droit d'auteur pour les réseaux des services de santé et de services sociaux ainsi que pour le ministère des Affaires sociales.

En collaboration avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail, le Service a travaillé avec des représentants du secteur de la danse ainsi qu'avec ceux des artistes et des artisans pour améliorer la situation de ces professionnels en matière de santé et de sécurité du travail. L'accent a été mis sur la prévention par la diffusion d'information sur le sujet. Le Service a en outre travaillé de concert avec les ministères des Finances et du Revenu pour élaborer des propositions visant à régler diverses difficultés que les artistes rencontrent en matière de fiscalité. Enfin, le Service a publié *Vivre de la musique: guide à l'intention des professionnels de la musique* en vue d'aider les musiciens à mieux gérer et exploiter l'exercice de leur art. D'autres guides visant le même objectif sont en voie de réalisation.

Le Service a conseillé le Gouvernement dans le dossier de la révision de la Loi sur le droit d'auteur. Le résultat de ce travail a été communiqué au gouvernement fédéral sous le titre: *Position du gouvernement du Québec à propos du Livre blanc sur le droit d'auteur De Gutenberg à Télidon*, mai 1985.

Les 17 associations d'auteurs regroupées dans la Conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec ont bénéficié de l'expertise du Service lors de l'élaboration des mémoires qu'elles ont rédigés à l'intention du législateur fédéral.

Le Service a fait accepter par le ministère des Communications que les sommes versées à un auteur lors d'une commande d'oeuvre soient considérées comme un à-valoir sur les droits engendrés par la vente de l'oeuvre. Enfin, le Service a publié *Le droit des étudiants sur leurs travaux et thèses*, par Pierre Rodrigue, ainsi que six bulletins d'information. Ces bulletins visent à informer les interlocuteurs du Service des dossiers en cours et à leur fournir une information juridique concernant la propriété intellectuelle.

Centre de conservation du Québec

Mandat et objectifs

Le Centre de conservation du Québec a pour mandat de concevoir et de mettre en oeuvre des programmes et des mesures rattachés à la protection et à la restauration des oeuvres d'art et de conseiller les conservateurs et collectionneurs en ces matières. À cet égard, le Centre doit:

- diriger et coordonner les travaux d'étude, d'analyse, de recherche, d'expertise technique en rapport avec le développement de moyens et de mesures susceptibles de contribuer à la conservation et à la restauration des biens culturels mobiliers;
- diriger et coordonner les travaux de restauration confiés au Centre par les collectionneurs publics ou privés et s'assurer de la rigueur scientifique de la restauration quant au respect de l'entité artistique et historique des oeuvres;
- planifier et diriger le développement et la mise en oeuvre de services de consultation technique à l'intention des conservateurs et collectionneurs.

En 1985-1986, le Centre a poursuivi l'exercice de son mandat d'information, de sensibilisation, d'expertise, de restauration et de formation en matière d'oeuvres d'art, d'objets d'ethnologie et d'archéologie.

Information et sensibilisation

Le Centre a reçu régulièrement des groupes de 12 à 15 personnes, élèves de l'université Laval, Amis du musée, etc. Le Centre a aussi participé à une semaine de vulgarisation de la muséologie à Lachine, en septembre 1985. Des restaurateurs et des restauratrices participent régulièrement aux activités de la Société des musées québécois et ils donnent des conférences illustrées de diapositives sur les besoins et exigences de l'entretien des objets et leur préservation.

Formation

Bien que le Centre de conservation du Québec n'ait pas pour vocation de dispenser une formation et qu'il ne dépende pas d'une université, il reçoit régulièrement des stagiaires. Il s'agit de personnes qui se préparent à une carrière en restauration, et les stages s'inscrivent dans leur programme d'études. Le Centre reçoit huit à dix stagiaires par année pour des périodes variant entre deux et huit mois.

Expertise

L'expertise des restaurateurs est très souvent sollicitée, qu'il s'agisse de l'examen de peintures avant leur acquisition ou de conseils pour la remise en état d'objets affectés par des dégâts d'une ampleur inhabituelle (incendie, inondation, etc.).

Cinquante pour cent du temps de travail des professionnels est consacré aux traitements de restauration. Le Centre a traité 2 597 demandes entre le 1er avril 1985 et le 31 mars 1986. Les différents ateliers, bien équipés, permettent de restaurer les peintures, les sculptures polychromes, les métaux, les textiles, les oeuvres sur papier, les objets d'archéologie et d'ethnologie constitués de matière organique et les meubles.

Ces travaux de restauration sont menés dans le respect de l'intégrité de l'objet et selon une norme unique, qui est de toujours assurer la meilleure qualité de traitement. Ce dernier doit d'ailleurs être approuvé par le propriétaire avant d'être exécuté, et il est réversible.

Annexe

Jurys et comités d'évaluation du ministère des Affaires culturelles

Le ministère des Affaires culturelles confie à des jurys ou à des comités d'évaluation l'étude des projets qui lui sont soumis pour l'obtention de bourses ou de subventions dans le cadre de plusieurs de ses programmes.

Un jury rassemble des spécialistes choisis à l'extérieur de la fonction publique. Les membres sont mandatés pour évaluer les projets présentés par des personnes ou des organismes et recommander ceux qui devraient bénéficier d'une bourse ou d'une subvention. Le jury détermine, en outre, la somme à verser aux personnes ou aux organismes retenus.

Un comité d'évaluation remplit les mêmes fonctions qu'un jury sans toutefois déterminer les sommes à verser.

Le choix des jurés appartient au Ministère

Dans le cas des jurys ou comités d'évaluation régionaux, le choix des membres relève des directions régionales du Ministère, en consultation avec les conseils régionaux de la culture.

Liste des membres des jurys et des comités d'évaluation

I Programmes centraux

Aide à la promotion des maisons d'édition, marché québécois

M. G. Gaza

Mme Huguette Deschênes

M. Normand Prescott

Aide financière à l'industrie du disque et du spectacle québécois

— Volet production

M. Yves Ladouceur

Mme Danièle Malenfant

M. Jean-Marie Messier

— Volet promotion au Québec et hors Québec

M. Jean-Rock Achard

Mme Monique Lebrun

Mme Danièle Malenfant

Aide financière à la production de comédies musicales

— Première inscription

M. Jean-Rock Achard

Mme Louise Forestier

M. Guy Morin

M. Jacques Payette

Mme Louise Ranger

M. Yves Simoneau

— Deuxième inscription

M. Jacques Cossette

M. Jacques Langevin

Mme Nicole Martin

M. Guy Morin

Mme Claudine Monfette (Mouffe)

M. Yves Taschereau

Soutien à la création de comédies musicales

M. Jacques Cossette

M. Jacques Langevin

Mme Nicole Martin

Mme Claudine Monfette (Mouffe)

M. Yves Taschereau

Campagne de sensibilisation à la lecture — Aide à l'animation

M. Martin Bouchard

Mme Lise Marchand

M. Ronald Martel

Mme Marie-Rose Ouellet

M. Robert Soulières

Intégration des arts à l'architecture

Mme Danielle April

M. Jacques Bachand

Mme Claude-Élisabeth Bouchard

M. Gilles Hénault

M. Laurent Lamy

M. Germain Lefebvre
M. Mario Merola
M. André Vigeant

Périodiques culturels

Mme Marguerite Laberge
Mme Simone Bochad
Mme Lise Nantel
M. Edgar Fruitier
M. Paul Cauchon

Studios du Québec à Paris et à New York

M. Jacques Thisdale
M. Yves Jobin
Mme Joan Esar

Studio Cormier - Montréal

Mme Monique Charbonneau
M. Bernard Rousseau
M. Francisco Xavier Lopez

Accessibilité - Volet I

Mme Francine Larivée
Mme Jeanne Renaud
M. Jean-Pierre Guay
M. Robert Leroux

Accessibilité - Muséologie

Mme Gabrielle Dagnault
Mme Nicole Lemay
Mme Louise Letocha

Accessibilité - Volet II

Mme Maryvonne Kendergi
Mme Indira Nair
M. Robert Lalonde

— Secteur de la musique

Mme Madeleine Panaccio
M. Yves Préfontaine
Mme Louise Laplante
M. Jean-Claude Picard

— Secteur de la danse

Mme Christina Coleman
M. Yvon Cousineau
M. Peter George
Mme Monique Giard
Mme Anne Valois

— Secteur du théâtre

(théâtre institutionnel)

M. Jean-Louis Roux
Mme Michèle Magny
Mme Charlotte Boisjoli
M. Fernand Déry

(jeune théâtre)

Mme Louise Fugère
Mme Anne Caron
M. Jacques Lavallée
M. Jean-Guy Viau
M. Jacques Rossi

— Secteur de l'aide aux tournées

M. Fernand Déry
M. Paul Leclerc
M. Michel Fréchette
M. Pierre Moreau
M. Jean-Pierre Perreault
Mme Lyse George

Musées et centres d'exposition

Mme Louise Bélanger
M. Paul Carpentier
Mme Louise Letocha
M. Jacques Toupin

Art et innovation

Mme Helen Doyle
Mme Louise Laplante
M. Denis Demers
M. Robert Lessard

Stages de perfectionnement en métiers d'art à l'étranger

Mme Suzanne Savoie
M. Jean-Claude Cyr
M. Donald Fortin
M. François Houdé
M. Christopher Lacki

Médailles des Prix du Québec

M. Claude Loranger
Mme Lois Etherington Betteridge
M. Jacques Coulombe

Prix du Québec

— Prix Paul-Émile-Borduas

Mme Lise Bissonnette
Mme Angèle Beaudry
Mme Tatiana Demidoff-Séguin
Mme Marcelle Ferron
M. Robert Savoie

— Prix Athanase-David

Mme Lise Gauvin
Mme Michèle Lalonde
M. Jacques Folch-Ribas
M. Adrien Thério

— Prix Denise-Pelletier

M. Fernand Nault
Mme Louise Marleau
Mme Nathalie Naubert
M. André Prévost
Mme Jacqueline Richard

— Prix Albert-Tessier

Mme Micheline Lanctôt
M. Claude Bonin
M. Serge Dussault
M. Pierre Jutras
M. Arthur Lamothe

— Prix Léon-Gérin

Mme Nicole Gagnon
Mme Anne Germain
Mme Andrée Pomerleau
M. Cameron Nish
M. Jean-Louis Bergeron

— Prix Marie-Victorin

Mme Lucie Huot
Mme Nadia Magnenat-Thalman
M. Serge Caron
M. Germain Gauthier
M. Toby Gilsig

Bourses du Québec

— Littérature

Mme Louise Milot
Mme Dominique Demers
Mme Gabrielle Poulin
Mme Gail Scott

— Arts d'interprétation

(danse et théâtre)

M. Joël Bienvenue
Mme Élisabeth Bourget
M. Vincent Warren

(musique)

M. Carol Bergeron
Mme Marie Bernard
M. Michel-George Brégent

— Métiers d'art

Mme Micheline Couture-Calvé
Mme Denise Goyer
M. Louis-Jacques Suzor

— Arts visuels

Mme Monique Brunet-Weinman
Mme Nicole Malenfant
M. Jean-Noël Poliquin
M. Serge Tousignant

Aide financière à la production de vidéoclips

M. Luc Martel

Mme Louise Ranger

Mme Mireille Simard

Exposer à Paris ou à New York

Mme Lucienne Cornet

M. Lucio De Heuch

Mme Louise Robert

Expositions dans les galeries d'art

M. René Blouin

Mme Andrée Laliberté-Bourque

M. Germain Lefebvre

Aide financière aux Archives

Mme Lise Saint-Georges

Mme Andrée Chartrand-Turgeon

M. Reynald Lessard

II Programmes régionaux

1. Est-du-Québec

Programme régional de soutien à la création

M. Gilles Girard

Mme Ginette Lepage

Mme Roseline Joseph

M. Jean Cossette

Soutien à la création, volet métiers d'art

M. Laurence B. Crépeau

Mme Micheline Laroche

Animation du patrimoine

M. Pierre Collin

Mme Chantal Soucy

Mme Johanne Murray

M. Jean-Pierre Fillion

Mme Hellen Dionne

Soutien aux arts d'interprétation

Mme Hellen Dionne

Mme Josée Vermette

M. Claude-Francis Huguet

M. Denis Leblond

Mme Ginette Lepage

Aide aux organismes en arts visuels

M. Bernard Boucher

M. Michel Perron

M. Gilles Girard

M. Firmin Firquet

Mme Lise Labrie

2. Saguenay—Lac-Saint-Jean

Soutien aux organismes régionaux en arts visuels

Mme Lise Gauthier

Mme Guylaine Simard

M. François-Léo Tremblay

Soutien aux artistes professionnels

— Soutien à la création

M. Jean Laliberté

M. Gérard Pourcelle

Mme Jacqueline Caron

— Ressources techniques

Mme Hélène Roy

Mme Lise Nantel

Soutien aux arts d'interprétation

M. Pierre-Paul Legendre

M. Yves Ouellet

M. Guy Robert

Mme Lise Goyette

Connaissance et animation du patrimoine

Mme Lise Gill

Mme Denise Girard

M. Jean-Claude Simard

3. Québec

Soutien aux artistes professionnels

Mme Pauline Pelletier

Mme Marie Delagrave

M. Denis Denoncourt

Mme Monique Hubert

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

(danse)

M. Gilles Morel

Mme Monique Hubert

M. Louis Dallaire

(musique)

Mme Évelyne Robitaille

Mme Chantal Masson-Bourque

M. Bernard Gilbert

(théâtre)

Mme Janine Angers

Mme Renée Des Rochers

Mme Hélène Martineau

M. Georges Leclerc

Mme Josée Campanale

Soutien aux organismes en arts visuels

Mme Francine Guay

Mme Monique Delagrave

Mme Nicole Malenfant

4. Mauricie—Bois-Francs

Connaissance et animation du patrimoine

M. René Beaudoin

M. Jean Roy

Programme régional de soutien à la création

Mme Jocelyne Lefebvre

Mme Michèle Guérin

Mme Louise Lavoie-Maheux

M. André Dupont

M. Jean-Paul Rajotte

M. François de Vernal

M. René Lord

Aide à la recherche et à l'expérimentation en milieu scolaire

(ressources techniques)

M. Pierre Landry

Mme Christiane Simoneau

5. Estrie

Connaissance et animation du patrimoine

Mme Ann McLaren

Mme Louise Couture

M. René Mégré

Soutien aux artistes professionnels

— Soutien à la création

M. René Béchard

M. Georges Comtois

Mme Anke van Ginhoven

Mme Pauline Lafleur

M. Robert Matteau

Mme Johanne Brouillet

— Ressources techniques

M. Richard Milot

M. Gilles Larivière

M. Alexandre Migneault

M. Jacques Corriveau

M. David Sorensen

M. Paul Gervais

Soutien aux organismes en arts visuels et métiers d'art

— Intervention communautaire

Mme Gail Lamarche
M. Richard Milot
M. Yves Robillard

Soutien aux organismes régionaux en arts d'interprétation

Volets théâtre, musique, danse, diffusion

Conseil de la culture de l'Estrie

Volet projets spéciaux

M. Marco Giannetti
Mme Christine Mercier
M. Michel Bernier

Aide financière aux équipements culturels

M. Bernard Laroche
M. André Langevin
M. Georges Comtois
Mme Chantal Ouellet
M. Charles Farrar
M. Pierre Béland

6. Montréal

Ressources techniques

M. Marcel Braitstein
M. Claude Saint-Cyr

Soutien aux organismes en arts visuels

Lanaudière

Mme Jacqueline Bergevin
M. René Charette
M. Claude Parent

Laurentides

Mme Tatiana Demidoff-Séguin
M. Michel Rivet
Mme Christiane Dupont

Laval

M. Jean-Marie Robin
M. Gabriel Bonnati

Montréal-Centre

Mme Rachel Laperrière
M. René Blouin
Mme Michèle Deschatelets
Mme Martha Townsend

Rive-Sud

Mme Rosanne Saint-Jacques
Mme Lorraine Palardy
M. Marcel Boutin

Soutien aux organismes en arts d'interprétation

Laurentides

Mme Suzanne Sainte-Marie Beaucaire
Mme Aline Chalifoux
M. Luc-Dominique Tremblay

Laval

Mme Thérèse Guérard
M. Peter George
Mme Jacqueline Magdelaine

Rive-Sud

Mme Christiane Hardy
M. François Colbert
Mme Monique Rioux

Soutien à la création

Lanaudière

Mme Ginette Racine
M. Roland Dinel
Mme Bluette Lalande
M. Pierre-Marcel Brulé
M. Daniel Bernier
M. Denis Fréchette
Mme Luce Raymond

Laurentides

M. Michel Rivest
M. Léo Lévesque
Mme Micheline De Passillé-Sylvestre
Mme Christiane Dupont
M. Jean-Rock Achard

Laval

M. Gérald Brault
Mme Jacqueline Dery-Mochon
Mme Marie-Marthe Poirier
Mme Louise Robert
Mme Odille Fay
M. Michel Cailloux

Montréal-Centre

Mme Madeleine Dansereau
Mme Lyse Richer
M. Jean Tourangeau
M. Robert Racine
M. Jacques Garnier
Mme Louise Lemieux-Bérubé
M. Jean Derome
Mme Caroline Salbaing
M. Gilbert David
Mme Louise Samson
Mme Christiane Raymond
M. Raoul Duguay
M. Pierre Mathieu
Mme Louise Maheux-Forcier
M. Gilles Archambault
Mme Manon Blanchette
M. Peter Krausz
Mme Raymonde April
M. Jacques Thériault
M. Claude Beausoleil
Mme Monique Proulx
M. Richard-Max Tremblay
M. Pierre Boogaerts
Mme Rachel Laperrière
M. Jean Asselin
Mme Suzanne Aubry
Mme Danièle Panneton
M. Daniel Doyon
Mme Lorraine Desmarais
M. Daniel Mercure
Mme Martine Meilleur

Rive-Sud

M. Robert Baillie
M. Pierre Béluse
M. Denis Poirier
Mme Carole Simard-Laflamme
Mme Lorraine Palardy
Mme Martine Époque
M. Pierre Ouvrard
M. Gilles Toupin
Mme Madeleine Forcier
M. Stéphane Leclerc
Mme Monique Martin
M. David Christiani

Connaissance et animation du patrimoine

Lanaudière

Mme Estelle Brisson
M. Christian Morissonneau
Mme Colette Gingras

Laurentides

Mme Thérèse Romer
M. Claude Blouin
M. Michel Lafetière

Montréal-Centre

Mme Yolande Prairie-Caron
Mme Joséphine Bacon
M. Gérard Beaudet
Mme Sylvie Dufresne

Rive-Sud

M. René Jetté
Mme Anne-Marie Sioui
M. Jean-Yves Théberge
M. Bertrand Thibodeau

7. Abitibi-Témiscamingue

Connaissance et animation du patrimoine

Mme Danielle Trottier

Mme Virginia Bordeleau

Mme Anne-Marie Lemieux

Soutien à la création

M. Réjean Gauthier

Mme Louise Magnan

Mme Lise Gagné

Ressources techniques

Mme Jeanne Dallaire

Mme Jocelyne Labrecque

8. Côte-Nord

Soutien aux artistes professionnels

Mme Micheline Banville

M. Viateur Beaupré

Mme Andrée Hardy

Connaissance et animation du patrimoine

Mme Thérèse Lefebvre

M. Réginald Moreau

M. Gaston Saint-Hilaire

9. Nouveau-Québec et service aux autochtones

Institut culturel Avataq (conseil d'administration)

M. Johnny Epoo

M. Daniel Epoo

M. Barrie Gunn

Administration régionale crie (conseil d'administration)

Mme Jane Pachano

M. Thomas Coon

M. Kenneth Weistche

Institut éducatif et culturel attikamek-montagnais (conseil d'administration)

M. René Ottawa

M. Patrice Paul

Mme Johanne Robertson

Outaouais

Comité d'évaluation en arts visuels

Mme Annie Molin-Vasseur

Mme Lucie Pineault

M. Vincent Théberge

Ressources techniques

M. Denis Laforte

Mme Louise Mercier

M. Michel Martineau

M. Vincent-Michel Cheff

Soutien à la création

M. Jean Dumont

Mme Anne-Hélène Gagné

M. Jacques Clément

Mme Claire Cloutier

Mme Marthe Lémery

Connaissance et animation du patrimoine

M. Yves Margelli

Mme Julie Huard

M. Marc De Caraffe

Comité d'évaluation en arts d'interprétation

M. Guy Migneault

Mme Hélène Sarrazin

Mme Louise Éthier

M. Alain Pauzé

Mme Françoise Davoine

Comité d'évaluation sur les équipements culturels

M. Jacques Poirier

Mme Mireille Boudreault

Mme Odile Gagné